

VERENIGDE COMMISSIES VOOR
HET BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET
ONDERWIJS, DE NATIONALE
WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE
MIDDENSTAND EN DE
LANDBOUW EN VOOR DE
BINNENLANDSE ZAKEN, DE
ALGEMENE ZAKEN EN HET
OPENBAAR AMBT

COMMISSIONS REUNIES DE
L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION,
DES INSTITUTIONS
SCIENTIFIQUES ET
CULTURELLES NATIONALES, DES
CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'INTERIEUR, DES AFFAIRES
GENERALES ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

van

du

WOENSDAG 1 OKTOBER 2014

MERCREDI 1 OCTOBRE 2014

Voormiddag

Matin

De vergadering wordt geopend om 10.06 uur en voorgezeten door mevrouw Karine Lalieux en de heer Siegfried Bracke.

La séance est ouverte à 10.06 heures et présidée par Mme Karine Lalieux et M. Siegfried Bracke.

01 Gedachtewisseling over de problematiek van de elektriciteitsbevoorrading en het afschakelplan met mevrouw Catherine Fonck, staatssecretaris voor Leefmilieu, Energie en Mobiliteit

01 Échange de vues sur la problématique de l'approvisionnement en électricité et le plan de délestage avec Mme Catherine Fonck, secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité

De **voorzitter**: Collega's, staatssecretaris Fonck heeft mij laten weten dat er geen voorafgaandelijk exposé is, en dat zij meteen zal antwoorden op de vragen. Wij kunnen dan ook meteen overgaan tot de vragen. Ik zal straks opschrijven wie allemaal het woord vraagt. Ik heb al twee sprekers, de heren Wollants en Calvo. De rest zal volgen in de gebruikelijke volgorde.

01.01 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, ik vind het een beetje vreemd dat wij onmiddellijk overgaan tot de vragen, aangezien wij de afgelopen weken heel wat zaken en heel wat tegenstellingen hebben gehoord, waarmee vandaag nog niets is gebeurd. Als u uw uiteenzetting echter aan het einde wil houden, is dat voor mij ook goed.

Een eerste punt betreft de interconnectiecapaciteit. Wij hebben verscheidene spelers gehoord omtrent de mogelijkheden om die capaciteit te verhogen. De CREG stelt dat wel in vraag. Is het uw bedoeling om nog maatregelen te nemen, zodat die capaciteit omhoog kan of sluit u zich aan bij het standpunt van de CREG, met name dat er heel weinig mogelijkheden zijn? Hoe ziet u dat? Dat kan immers een impact hebben op wat er deze winter zal gebeuren.

Een tweede punt betreft de noodgeneratoren. Tijdens de zitting met Elia werd de vraag gesteld of dat soort generatoren zou kunnen bijdragen tot meer bevoorradingszekerheid door ze vroegtijdig in te schakelen, zodat het net langer overeind blijft.

Ook de federale overheid heeft een aantal noodgeneratoren. Wij weten dat de problemen van Doel 3 en Tihange 2 niet nieuw zijn. Ik verneem graag van u of u stappen hebt ondernomen opdat die noodgeneratoren deel zouden kunnen uitmaken van de oplossing en ervoor zorgen dat het licht aanblijft. Of zullen die generatoren stilstaan op het moment dat gezinnen en bedrijven worden afgeschakeld? Ik verneem graag van u welke stappen u hebt ondernomen. Het lijkt mij immers belangrijk dat wij allemaal inspanningen leveren.

Een derde punt gaat over wat er deze week in de pers is verschenen in verband met de sensibiliseringscampagne. Wij hebben minister Furlan horen zeggen dat er een plan bestaat om, samen met de Gewesten, mensen te sensibiliseren in het kader van energie. Hij heeft echter ook gezegd dat daarvoor geen geld is.

Het zou gaan over 3,5 miljoen euro die de federale overheid niet op tafel wil leggen. Tegelijkertijd horen wij in de wandelgangen dat er opnieuw een campagne zou komen "Durf vergelijken", die mogelijks ook wel wat centen zou kosten.

De vraag is dan wat voor u de grootste prioriteit is. Het lijkt mij in deze bijzonder moeilijke omstandigheden toch dat wij prioriteit zouden moeten verlenen aan de sensibiliseringscampagne om ervoor te zorgen dat het net overeind blijft en wij onze gezinnen en bedrijven van een afschakeling kunnen besparen.

Wij hebben iedereen horen zeggen dat ze graag deel uitmaken van een oplossing, dat ze aan tafel willen gaan zitten en dat ze daarvoor elkaar en u de hand willen reiken.

Het is mij niet helemaal duidelijk wat er ondertussen met dat aanbod is gebeurd. Wij hebben de uitgestoken hand van vrijwel iedereen, maar bent u daar ook op ingegaan? Hebt u ondertussen met al deze actoren overleg gehad over hoe zij deel kunnen uitmaken van de oplossing? Dat wordt immers dringend tijd als wij die afschakeling willen voorkomen.

Als wij dan moeten vaststellen dat wij niet eens de nodige overlegmomenten daarvoor plannen, zou dat jammer zijn. Ik ga ervan uit dat u daarvoor de nodige stappen hebt ondernomen, maar ik zou daarover graag toch wat details willen horen.

Over het afschakelplan zelf zei Elia dat er normaal bij schijf 6 wordt begonnen om dan vervolgens naar de andere schijven over te schakelen. Tegelijkertijd heeft men ook gezegd dat de regering daarover andere beslissingen kan nemen.

Kunt u ons duiden op welke manier de regering dat bekijkt? Welke volgorde hanteert zij? Is het zo dat eerst schijf 6 wordt afgeschakeld en bij een volgende onderbreking schijf 5? Of start men dan terug bij schijf 6?

Het lijkt mij belangrijk te weten hoe wij daarmee moeten omgaan en wat mensen, zeker in schijf 6, moeten verwachten.

Wij weten dat het afschakelplan ook limieten heeft. Er is niet noodzakelijk rekening gehouden met economische activiteit, met industriële verbruikers. Ik denk onder meer aan de haven van Gent. Tegelijkertijd gaat het over decentrale productie die mee in de zone zit, al is er geen duidelijk zicht over waar dat precies zit en wat het onmiddellijke effect is.

Het zou goed zijn te weten hoe wij bepaalde capaciteit zo lang mogelijk in het net kunnen houden, zonder ze bijna stoemelings af te schakelen in een van die zes schijven.

Kunt u mij zeggen of u op basis daarvan bereid bent om het afschakelplan verder te verfijnen en daar verder op in te gaan, zodat wij daar betere resultaten kunnen boeken?

Wij hebben heel duidelijk gehoord dat FEBEG melding maakt van de economische randvoorwaarden die het moeilijk maken om bij ons te investeren, die het moeilijk maken om op langere termijn de centrales open te houden. Ik ben ervan overtuigd dat dit niet nieuw is. Ik hoor deze klacht al vele jaren. Hoe is de regering daarmee tot nu omgegaan? Welke doorbraken zijn er op dat vlak?

Zij blijven klagen over het feit dat het zeer moeilijk is om hier te investeren. Ik kan moeilijk aannemen dat met die klacht niets is gebeurd. Hoe hebt u het investeringskader tot nu gemanaged?

01.02 **Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le président, je me réjouis de voir Mme la secrétaire d'État. Un grand nombre d'informations nous ont été communiquées durant les dernières semaines. Nous avons entendu de nombreux interlocuteurs au sein de cette commission réunie. Madame la secrétaire d'État, je souhaiterais que vous fassiez le point sur la situation actuelle.

Cette fois, les bourgmestres ont reçu les informations des gouverneurs. Je suis moi-même bourgmestre et j'ai assisté lundi à la séance d'information pour la province de Hainaut. Ce fut une séance d'information très complète durant laquelle nous avons reçu énormément d'éléments. Nous savons maintenant quelle est la marche à suivre en cas de délestage.

Pratiquement, qu'en est-il? On nous parle de campagne d'information qui serait menée par le fédéral. Pourriez-vous nous communiquer davantage de renseignements sur cette campagne? Quel en est le timing? En quoi consistera-t-elle? Je pense qu'il est très important de savoir où nous allons en la matière. C'est maintenant qu'il faut agir en concertation avec les autorités locales.

Les bourgmestres ont encore certaines questions. En cas de délestage dans une commune, nous savons que nous serons prévenus sept jours à l'avance et que nous serons tenus d'informer la population. Des bourgmestres se demandent s'ils peuvent attendre une aide financière ou autre pour mener cette information. Par exemple, si cela arrive dans ma commune, je pense lancer au minimum un toutes-boîtes. Cela va engendrer des frais. Pouvons-nous espérer une aide logistique ou financière du fédéral pour mener à bien cette obligation d'information?

Aujourd'hui, je pense que nous sommes arrivés à la phase d'organisation pratique. Il faut que tous les interlocuteurs – et on a vu qu'ils étaient nombreux dans ce dossier – communiquent un maximum pour pallier tout problème de pénurie d'électricité cet hiver.

01.03 **Caroline Cassart-Mailleux** (MR): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, chers collègues, l'échange de vues de ce matin vient clôturer les auditions relatives à la sécurité de l'approvisionnement et du plan de délestage. Après trois semaines de rencontres, Mme la secrétaire d'État pourra donc nous expliquer tout à l'heure les problèmes qui subsistent.

D'abord, je ne puis m'empêcher de penser que le scénario catastrophe d'une activation du plan de délestage, dernier filet de sécurité avant le black-out, est indigne d'un pays développé comme le nôtre et représente un mauvais signal à l'égard des investisseurs potentiels. Bien avant ces auditions et le déclenchement de la polémique, mon collègue David Clarinval – que j'excuse aujourd'hui – avait été le premier à jeter le pavé dans la mare en faisant part de son inquiétude concernant notre sécurité énergétique.

Ce fameux plan de délestage a initié de nombreuses polémiques. Rassurez-vous, je n'en retiendrai que deux: d'une part, votre manque de clarté quant à son irrégularité présumée et, d'autre part, le manque d'information et de coordination vis-à-vis des acteurs concernés et des pouvoirs locaux.

Madame la secrétaire d'État, vous nous avez promis beaucoup de difficultés par rapport à une modification du plan de délestage, que cela engendrerait le "boxon", selon vos propres mots. Il faut avouer que, sur ce point, vous avez tenu votre promesse.

Ce plan de délestage a été critiqué par un professeur d'université qui a soulevé la question "d'un déséquilibre entre la Flandre et la Wallonie". Ce problème avait été dénoncé par le MR, mais quant à son aspect technique et non quant à son aspect communautaire. Les auditions ont d'ailleurs confirmé que c'est sous cet angle que nous devons envisager la mauvaise interprétation par Elia de l'arrêté ministériel. Bien plus qu'une communautarisation du dossier, c'est la mise en œuvre erronée de l'arrêté ministériel que nous avons dénoncée et nous sommes heureux de constater diverses modifications tendant à un équilibre entre les diverses zones de délestage.

Cependant, nous ne pouvons que déplorer l'incertitude dont vous avez fait preuve concernant la modification de ce plan et la panique qui s'en est suivie, reprise d'ailleurs par la population.

À cet égard, j'aimerais apprendre sur la base de quels éléments vous avez confirmé, le 10 septembre, qu'une modification du plan de délestage était impossible à réaliser dans un délai très court alors que le gestionnaire de réseau y est parvenu.

Par ailleurs, lors des auditions, un élément est revenu systématiquement: le manque de coordination entre les protagonistes prenant part à l'exécution de ce plan de délestage.

Madame la secrétaire d'État, comme certains intervenants l'ont confirmé, estimez-vous que cette tâche vous incombe? Pouvez-vous nous expliquer les démarches que vous avez entreprises afin d'informer l'ensemble des protagonistes concernant le sujet?

Sur le terrain, de nombreux bourgmestres et mandataires locaux s'étonnent du peu d'informations dont ils disposent. Un collègue bourgmestre m'a confié qu'une réunion s'était déjà tenue en province de Hainaut; pour notre province de Liège, elle ne sera organisée que le 13 octobre. Il est vrai qu'une telle situation suscite une certaine panique au sein de la population.

En notre qualité de bourgmestre, nous devons assurer la sécurité et devons, à un moment donné, informer correctement la population. Nous l'avons déjà fait. Si la panique n'est pas encore présente, il importe néanmoins de tenir la population au courant.

Dès lors, voudriez-vous m'indiquer les démarches que vous envisagez d'entreprendre afin d'informer correctement les pouvoirs locaux? Les provinces ont un rôle à jouer tout comme le fédéral et la responsabilité d'un bourgmestre est importante.

La question de l'indemnisation a également été posée à de nombreuses reprises. Seule la CREG nous a apporté une réponse concrète. En votre qualité de ministre compétente, quel est votre avis sur la proposition de la constitution d'un groupe de travail en collaboration avec le Parlement? On peut y souscrire, mais je souhaiterais vous entendre en la matière quant à savoir la manière dont ce groupe de travail entamera ses travaux.

Enfin, une réouverture de Doel 4 permettrait d'augmenter la production énergétique de notre pays. Vous avez affirmé – ce qui a été vaguement confirmé par Electrabel – que c'était possible avant la fin de l'année. Avez-vous obtenu des garanties précises quant à cette réouverture?

La question du plan de délestage s'inscrit dans une problématique plus large que celle de la sécurité d'approvisionnement, sujet qui préoccupe évidemment notre groupe depuis très longtemps. En effet, étant donné les problèmes que connaissent certaines de nos centrales et au regard des faibles alternatives qui existent pour compenser cette perte de production, notre pays se trouve face à une réelle pénurie d'électricité. Certes, le gouvernement fédéral sortant a pris des mesures pertinentes pour répondre à ce problème de manière pragmatique, alors que certaines régions faisaient preuve d'un dogmatisme sans borne dans l'élaboration de leur politique énergétique. Je ne pouvais pas ne pas le souligner.

Cependant, force est de constater que c'est insuffisant, car la réserve stratégique ne sera pas en mesure de faire face à cette pénurie. Au vu de ce constat, quelles seraient selon vous les mesures envisagées, afin d'éviter l'utilisation de réserves? Estimez-vous qu'une réévaluation de la réserve stratégique doit être envisagée pour éviter tout problème dans le futur?

Afin de ne plus connaître ce scénario chaotique, le MR estime que notre pays a besoin d'un approvisionnement énergétique structurel plus stable, composé de différentes sources d'énergie. Pour y parvenir, nous souhaitons vivement que le prochain gouvernement mette en place, sans bornage idéologique, mais de manière pragmatique, un cadre d'investissement pouvant garantir l'approvisionnement à long terme afin de garantir notre sécurité énergétique.

Vous portez une lourde responsabilité face à l'incertitude du manque d'information et aux problèmes de coordination liés à cette mise en place du plan de délestage. Plutôt que de reporter la faute sur différents acteurs, il serait préférable de prendre vos responsabilités et de remplir correctement cette mission de coordination.

Je souhaite encore intervenir sur deux points. En ce qui concerne les mesures de prévention, comment comptez-vous les mettre en place? Qui sera chargé de quoi et selon quel timing?

Une autre question me revient, en tant que personne de terrain. Qui va participer aux concertations avec le secteur professionnel – par exemple les hôpitaux? S'agit-il des bourgmestres? Je voudrais en savoir un peu

plus. Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous m'apporterez.

01.04 Leen Dierick (CD&V): Mijnheer en mevrouw de voorzitter, we hebben hier de afgelopen maand heel wat hoorzittingen gehad met Elia, het FANC, FEBEG, Electrabel en de CREG. De bedoeling daarvan was zoveel mogelijk duidelijkheid krijgen over het afschakelplan en de energiebevoorradingszekerheid voor de komende winter en de daaropvolgende winters. Na al die hoorzittingen blijven er toch heel wat vragen.

Het eerste punt betreft de aansprakelijkheid bij de afschakeling. In eerdere commissies volgden op vragen van verschillende sprekers ook altijd verschillende antwoorden. De staatssecretaris verwees naar het contract dat elke Belgische burger heeft ondertekend bij een elektriciteitsleverancier. Tijdens de hoorzitting met FEBEG op 23 september bleek dat de leveranciers niet zo maar verantwoordelijk kunnen gesteld, omdat zij de beslissing tot afschakeling ook moeten ondergaan. De CREG wees op het bestaan van overmachtclausules in de contracten. Er is, kortom, grote onduidelijkheid over de aansprakelijkheid; het is een juridisch kluwen. Aan die onduidelijkheid en meningsverschillen hebben mensen en bedrijven die economische schade lijden, geen boodschap. Ik zou hierover dus graag meer duidelijkheid hebben. De vraag is wie bij schade verantwoordelijk is en of men een verzekering kan sluiten om de economische schade te vergoeden.

Mevrouw de minister, mijnheer de staatssecretaris, is er ondertussen al overlegd met de minister van Economie, bevoegd voor verzekeringen, over eventuele mogelijkheden om zich daartegen te verzekeren en wat daarvoor dan de criteria zijn? Is er, volgens u, een kans dat de Staat aansprakelijk wordt geacht voor de schade ten gevolge van een afschakelplan? Hoe groot schat u die kans in? Hebt u bepaalde voorzorgen genomen daartegen? Of hebt u daarover een andere visie en kunt u dan duidelijk zeggen wie er uiteindelijk aansprakelijk zal zijn voor een afschakeling?

Ten tweede wil ik het hebben over het afschakelplan zelf. Tijdens de hoorzitting op 18 september gaf Elia meer uitleg over het afschakelplan. Daaruit bleek dat het de minister van Energie en die van Economie zijn, die beslissen over een afschakeling. Daarbij werd duidelijk gemeld dat bij schaarste de komende winter, de volgorde van de schijven van afschakeling werd bepaald van zes tot één. Bij een normale afschakeling gebeurt dat van één naar zes. We kunnen het omdraaien van de volgorde begrijpen. Op die manier worden niet altijd dezelfde gemeenten als eerste afgeschakeld en wordt enige solidariteit betracht.

Er is echter een grote maar. Er moet ook rekening worden gehouden met de economische schade, die zo'n afschakeling met zich meebrengt. Ik kan mij voorstellen dat, bij het bepalen van de volgorde bij een plots fenomeen, zone 1 minder economische schade heeft dan zone 6. Nu wordt de volgorde net omgedraaid.

Mijn vraag is dan ook of er met de economische schade rekening wordt gehouden, of is er gewoon beslist om niet altijd dezelfde gemeenten te slachtofferen en de rollen eens om te draaien. Nochtans is economische schade wel een belangrijke parameter bij het bepalen van wie al dan niet wordt afgeschakeld.

De haven van Gent bijvoorbeeld ligt nu in zone 6. Dat was geen bewuste keuze, veronderstel ik. Bij een plotse gebeurtenis zal de haven nu als eerste worden afgeschakeld. Is de economische schade in rekening gebracht?

Voorts werd gezegd dat de volgorde wordt bepaald door de ministers van Energie en Economie. Dat staat zo in het ministerieel besluit. Is er overleg geweest met de minister van Economie bij het bepalen van de volgorde van afschakelen, of is de bepaling van de volgorde louter op basis van uw voorstel gebeurd in overleg met Elia?

Er zou ook overleg hebben plaatsgevonden met de gouverneurs. Is ook aan hen meegedeeld wat de redenering hierachter is? Hebben zij hier vat op? Een gouverneur weet ongetwijfeld waar de meeste bedrijven zijn gevestigd in zijn provincie. Heeft men daar voldoende aandacht aan besteed bij de beslissing om de volgorde om te draaien?

De volgorde is nu gecommuniceerd: van zone 6 naar zone 1. Collega Wollants heeft ook al gevraagd of daar nog iets aan kan worden gewijzigd. Kan men nu nog altijd beslissen dat men toch bijvoorbeeld eerst zone 5 of zone 1 afschakelt? Wie zal uiteindelijk die beslissing nemen? Is dat de bevoegde minister van Energie, in samenspraak met Elia of met de minister van Economie? Hoe zal dat concreet gebeuren en wat kan daar nog aan veranderen?

Wat de afschakeling betreft, hebben wij ook heel veel vragen gekregen van personen met eigen decentrale productie. Het is eigenlijk een beetje raar: zij zorgen zelf voor hun energie, maar bij een afschakeling zijn zij ook slachtoffer van de afschakeling. Hoe zal dat concreet gebeuren? Wat moeten zij precies doen? Zullen zij sowieso mee worden afgeschakeld of kunnen zij zelf met een noodgenerator toch nog in een alternatief voorzien?

Er kwamen ook heel wat vragen uit de gemeenten. Hoe staat het met de ziekenhuizen? Men zegt al te gemakkelijk dat er zich in dat verband geen probleem voordoet, omdat ziekenhuizen allemaal over noodgeneratoren beschikken. Uit gesprekken met ziekenhuizen blijkt echter dat de noodgeneratoren soms enkel de operatiekamers en de afdeling *intensive care* bedienen.

Toch is er ook op andere afdelingen heel wat energie nodig. De patiënten hebben daar ook nood aan elektriciteit. Ik vraag u dan ook enige duidelijkheid over wat nu juist de verplichtingen zijn voor een ziekenhuis. Waarin moeten zij zeker kunnen voorzien?

Ten derde, uiteraard moeten wij er met z'n allen aan werken om afschakeling zo veel mogelijk te voorkomen. Er zijn verschillende maatregelen. Ten eerste is er het noodplan. Dat noodplan werkt met verschillende zones en wij vinden dat erop moet worden aangestuurd dat de verschillende gemeenten solidair zijn met elkaar. Het is niet omdat men in een zone 1 ligt, waar waarschijnlijk niet zal worden afgeschakeld als men de volgorde hanteert van zone 6 naar zone 1, dat men hier gewoon geen rekening mee moet houden en dat men zelfs niet moet sensibiliseren. Ik trek het even op flessen. Het is een beetje vreemd als in de ene gemeente de straatverlichting en de kerstverlichting worden uitgezet, terwijl op hetzelfde moment in een buurgemeente een ijspiste volle bak draait. Dat zou een beetje ridicul zijn. Elke gemeente moet haar steentje bijdragen om minder energie te verbruiken. Mijn vraag is dan ook heel concreet of er richtlijnen zullen komen die elke gemeente moet respecteren zodat iedereen op dezelfde manier bijdraagt aan een lager energieverbruik. Zult u gewoon richtlijnen geven of kan er eventueel een verbod komen op bepaalde dingen? Hoe ver wil u gaan om de bevolking ertoe aan te zetten om minder energie te verbruiken?

Sensibiliseren zou uiteraard een belangrijke maatregel zijn. U hebt eerst aangekondigd dat minder gebruik van straatverlichting en minder energieverbruik in overheidsgebouwen door sensibilisering een reductie van 1 000 MW zou kunnen betekenen. Dat cijfer is ook voorgelegd aan Elia. De woordvoerders ervan konden niet duidelijk zeggen waarop dat gebaseerd is. Kunt u eventueel verduidelijken welke maatregelen u zult nemen om die 1 000 MW te halen? Is dat cijfer nog steeds van kracht? Vandaag lazen we immers in de krant dat dat al tot 350 MW zou gereduceerd zijn. Vanwaar die verschillende cijfers? Graag de maatregelen die hierin opgenomen zijn.

De sensibiliseringscampagne zou volgens de Waalse minister van Energie 3,5 miljoen euro kosten. Dat is uiteraard een smak geld. Is dat geld ook ingeschreven, want het moet op zeer korte termijn uitgegeven worden? Kost dat echt zo veel? Welke maatregelen zitten daar allemaal in vervat? Ten slotte, wanneer zal het noodplan bekendgemaakt worden? Wij kijken ernaar uit om daar zo snel mogelijk kennis van te nemen.

Om afschakelen te vermijden roept FEBEG ook op tot meer coördinatie en samenwerking. Die oproep kunnen we uiteraard allemaal onderschrijven. Als we de handen niet in elkaar slaan, zal het zeker niet lukken. Elke partner moet zijn steentje bijdragen.

Het is uiteraard aan de staatssecretaris om ter zake meer initiatief te nemen. Er werd aangekondigd dat er verschillende werkgroepen zouden worden opgericht. Kunt u een stand van zaken geven met betrekking tot de verschillende werkgroepen? Wie neemt hieraan deel? Er zou ook nog overleg komen met verschillende partners, waaronder FEBEG maar ook de land- en tuinbouwsector. Heeft dit overleg ondertussen plaatsgevonden? Wat zijn de conclusies van dit overleg?

Ik heb dan nog twee puntjes: de strategische reserve en de importcapaciteit. De centrales van Seraing en Vilvoorde zouden deze winter worden geactiveerd. Vorige week heb ik aan de CREG gevraagd of zij al een advies hadden uitgebracht. Zij wisten mij te zeggen dat zij de inhoud van dit advies nog niet openbaar mochten maken. Volgens een persbericht van Belga zou de centrale van Vilvoorde onredelijke prijzen hanteren. Er is dan ook een KB in de maak om gelijke financiële voorwaarden op te leggen. Zal die strategische reserve kunnen worden aangesproken op 1 november 2014? Is de centrale van Vilvoorde verplicht om de in het KB vastgestelde voorwaarden te respecteren of kunnen zij alsnog beslissen om uit de strategische reserve te stappen? Zitten beide centrales definitief in de strategische reserve voor de komende drie jaar of kunnen er nog centrales aan worden toegevoegd? Kunnen beide centrales de komende twee à

drie jaar uit de strategische reserve stappen?

Ten slotte, het gekibbel over de importcapaciteit van 3 500 megawatt. Die capaciteit werd steeds als een limiet aanvaard. Op vraag van de CREG en de FEBEG bleek dat er toch nog wat marge zit op die capaciteit. Wij hebben hierover een heel technische uitleg gekregen. Ik meen dat de experts het beste weten wat al dan niet mogelijk is. Moet dit echter niet verder worden onderzocht want die capaciteit vormt een belangrijke schakel in onze bevoorradingszekerheid voor de komende winter? Hebt u ter zake zelf al initiatieven genomen zodat duidelijk wordt wie gelijk heeft? Is er ter zake nog sprake van enige marge? Zo ja, welke? Graag enige duidelijkheid hierover.

01.05 Vincent Van Quickenborne (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, collega's, dit is volgens mij een belangrijke vergadering omdat wij het na weken van hoorzittingen en discussies aan onszelf verplicht zijn om, naast een aantal vragen aan de staatssecretaris, toch ook een aantal politieke conclusies te formuleren. Zo niet, zal deze oefening niet meer blijken te zijn dan een sympathieke, interessante praatbarak zonder echt politieke conclusies.

Ik zou de vragen die ik voor de staatssecretaris heb, in drie delen willen onderverdelen.

Ten eerste, wat hebben wij uit alle hoorzittingen geleerd? Er is een serieus conflict en een serieuze discussie tussen de CREG en Elia over het vraagstuk van de invoercapaciteit.

Het is een kernopdracht van Elia een capaciteitsberekening te doen. De CREG verklaart dat zij sinds 2006 – dus intussen al acht jaar geleden – van oordeel is dat de methode die Elia heeft ontwikkeld, niet juist blijkt te zijn. Er bestaat ter zake heel veel discussie. De CREG heeft met andere woorden op duidelijkheid van Elia aangedrongen.

Waarom is de discussie in kwestie niet zonder belang? In de veronderstelling dat wij tot een afschakeling moeten overgaan en producenten en leveranciers die geen stroom kunnen leveren, a rato van 4 500 euro per megawatt worden beboet, kan u van ver de discussies zien aankomen die zullen ontstaan mocht daarna blijken dat er toch nog invoercapaciteit was.

Mevrouw de staatssecretaris, de vraag die rijst, is of u de CREG volgt in wat zij heeft verklaard, namelijk dat de methode van Elia niet efficiënt is en dat er een betere methode moet komen, met name de *intraday*-methode, die moet worden berekend. Daartoe zijn geen investeringen vanwege Elia nodig. Er is enkel een intelligente manier nodig om een en ander beter te kunnen berekenen. Bent u met andere woorden bereid het advies van de CREG te volgen en Elia ertoe aan te zetten om nog vóór de komende winter de *intraday*-methode op punt te stellen zodat wij de invoercapaciteit kunnen opdrijven? Op de markt wordt ter zake gesproken over enkele honderden megawatt die bij de huidige capaciteit zouden kunnen komen zodat meer reserve zou kunnen worden bekomen en een afschakeling zou kunnen worden vermeden.

Collega's, de tweede grote conclusie uit de hoorzittingen is dat alle partijen hebben toegegeven dat het opgestelde afschakelplan eigenlijk een verouderd plan is. Het is een plan dat van 2005 dateert en op het black-outplan van 2002 is gebaseerd. Intussen is de wereld veranderd. Zeker de energiewereld is erg veranderd. Bijvoorbeeld, het hele vraagstuk van de decentrale productie-eenheden is een problematiek die recent naar voren is gekomen en waarmee bij het opstellen van het afschakelplan geen rekening wordt gehouden.

Mevrouw de staatssecretaris, ik weet ook wel dat het niet uw verantwoordelijkheid zal zijn. Het zal de verantwoordelijkheid van de volgende regering zijn, om met een ernstig en up-to-date afschakelplan voor volgend jaar, namelijk voor de winter van 2015-2016, naar buiten te komen.

Collega's, niettemin zijn wij het aan onszelf verplicht om bij wijze van conclusie van de huidige, belangrijke zittingen te trachten een resolutie op te stellen over meerderheid en oppositie heen – wat is ter zake vandaag trouwens meerderheid en oppositie? –, teneinde aldus de verschillende spelers aan te zetten tot een geactualiseerd afschakelplan dat met name ook met de behoeften van de bedrijven, de prioritaire diensten en zeker ook de Seveso-bedrijven rekening houdt. Ik kom straks tot datgene wat in Gent dreigt te gebeuren.

De afschakeling door Elia rechtstreeks op het hoogspanningsnet is dus doenbaar, maar bij de DNB's, de distributienetbeheerders, lijkt ons dit nog veel meer noodzakelijk te zijn.

Mevrouw de voorzitter, mijnheer de voorzitter, het derde deel bestaat uit de specifieke vragen.

Je soutiens tout à fait ce que Mme Cassart-Mailleux a formulé, notamment à propos de la nécessité d'un groupe de travail.

Mevrouw de staatssecretaris, de CREG spreekt over een werkgroep om die verschillende contracten onder de loep te nemen en te bekijken wat ermee moet gebeuren.

Dan is er de vraag van collega Dierick van CD&V over FEBEG, over hetgeen FEBEG expliciet gevraagd heeft, namelijk meer proactiviteit en betrokkenheid. Mevrouw de staatssecretaris, FEBEG zegt dat zij nog steeds niets gehoord heeft van u of van de minister dienaangaande. Op dit vlak is er meer interactie nodig met de federatie van producenten en leveranciers van elektriciteit.

Dan kom ik aan een paar meer specifieke vragen. De eerste gaat over het vraagstuk-Gent, het werd hier reeds een paar keer op tafel gelegd. Mevrouw de staatssecretaris, het gaat niet zo zeer over de stad Gent, het gaat over, ten eerste, een belangrijk economisch knooppunt voor heel het Vlaamse land en, ten tweede, over de zes of zeven Seveso-bedrijven die daar gevestigd zijn.

Uit mijn contacten met verschillende spelers blijkt dat ze eventueel het plan, de snelheid van het plan of de afschakeling van de zones zo kunnen moduleren dat de twee stations die in het Gentse havengebied zijn gevestigd, uit het afschakelplan worden gehaald, maar dat men daarvoor de opdracht moet krijgen van de politiek. De betekent dat het aan u, de gouverneurs en de verschillende distributienetbeheerders is om samen te zitten, dat te bekijken en voor Gent voor een oplossing te zorgen, want Gent heeft die oplossing ook nodig. Trouwens, de gouverneur en ook de schepen van de Haven hebben uitdrukkelijk om een vergadering gevraagd. Ik weet niet of er intussen reeds een vergadering geweest is, maar het lijkt ons echt wel cruciaal dat dit gebeurt.

Mevrouw de staatssecretaris, ten tweede, het gaat over het overleg met de regionale ministers. Ik heb u op de hoorzitting van 16 september verwezen naar de brief van de Vlaamse minister van Energie. Intussen heeft op 23 september een overleg plaatsgevonden. Kunt u ons daarover iets meer vertellen? U bent daar geweest, de ministers zijn er ook geweest, het gaat over samenwerking in het land. Is uit dat overleg iets voortgekomen, bijvoorbeeld met betrekking tot heel die campagne over energiebesparing? Ik las in *De Tijd* dat u daarover eergisteren iets hebt gezegd bij het VBO, namelijk dat er een communicatiecampagne komt midden oktober in de scholen en ook op andere plaatsen. U hebt echter wel gezegd dat er daarvoor geen geld is, dus ik weet niet hoe de communicatie zal verlopen, misschien via sociale media. Ik hoop dat het meer zal zijn dan een *tweet*, al wil ik hem gerust *retweeten*, maar ik denk niet dat dit veel zal uithalen.

01.06 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): *Alea iacta est*, er is een afschakelplan.

01.07 Vincent Van Quickenborne (Open Vld): Als wij al onze volgers samen leggen, gaan wij misschien aan honderdduizend geraken. U weet echter dat niet iedereen actief is op dat sociale medium.

Mevrouw de staatssecretaris, wat is er uit die vergadering gekomen, naast veel goesting en energie?

Een volgend punt dat ik wil bespreken, is de lijst van prioritaire instellingen. Die lijst was, onder meer ook aan de gouverneur van onze dierbare provincie West-Vlaanderen, beloofd tegen 15 september, maar voor zover ik vernomen heb, is die lijst nog altijd niet bekend. Het is vandaag 1 oktober en komend weekend wordt het al wat kouder. Al zullen wij nu nog geen vriestemperaturen bereiken, toch weten wij dat wij in november wel richting vriestemperaturen fietsen.

Mevrouw de staatssecretaris, een laatste punt is het *single point of contact*, de informatieverstrekking. In de hoorzitting van 16 september had u gezegd dat u een *single point of contact* wilde oprichten voor bedrijven, consumenten en ook voor federaties van bedrijven, zoals VOKA en Unizo, die daarop aandringen. Kunt u daarover meer informatie geven? Komt er een uniek telefoonnummer? Hoe zal dat gefinancierd worden?

01.08 Karin Jiroflée (sp.a): Mijnheer de voorzitter, er is al heel wat gezegd en misschien ga ik tegen de traditie in door dat niet allemaal te herhalen.

Mevrouw de staatssecretaris, ik heb nog een aantal zeer concrete vragen.

Tijdens onze allereerste commissievergadering in deze zaal hebt u samen met minister Wathélet aangekondigd dat er één centraal aanspreekpunt zou komen voor alle vragen van burgers, bedrijven en bestuurders. Daartoe was een dossier voor de Ministerraad in voorbereiding. Wij zouden graag willen weten hoever het staat met dat dossier. Zal dat aanspreekpunt binnenkort bekendgemaakt worden?

In datzelfde verband hebt u onlangs overlegd met de gewestministers en wij hadden graag vernomen welke afspraken er precies werden gemaakt. Op welke manier wordt er nu voortgewerkt? Welke afspraken zijn er gemaakt over de verantwoordelijkheden en wie draagt welke verantwoordelijkheid bij het afschakelplan?

Is er ook sprake van een aanschakelplan? Ik bedoel daarmee het volgende. Er bestaan noodgeneratoren op het distributienet. Kunnen die aangeschakeld worden? Volgens informatie die wij van Elia kregen, is er nog een capaciteit van 800 tot 1 000 megawatt, naargelang de bron. Ik verwijs naar Groot-Brittannië, waar in het afschakelplan het aanschakelen van noodgeneratoren als eerste op het lijstje staat, terwijl dat bij ons helemaal onderaan staat. De logica daarvan ontgaat mij en ik vraag mij af hoe u daartegenover staat.

Ik heb nog een derde concrete vraag over Gent en de haven van Gent, die aansluit bij de opmerkingen die collega Van Quickenborne hierover maakte, maar ik ben het ten aanzien mijn fractieleidster moreel verplicht die vraag concreet te stellen. Wat is de stand van zaken aldaar? Het afschakelplan bevatte een aantal ongerijmdheden in verband met de haven. De stad en de haven hebben u daarover trouwens een brief gestuurd. Hebt u die al beantwoord? Zo ja, wat hield dat antwoord in?

Ten vierde wil ik even terugkomen op een item dat ook al werd aangehaald, met name de volgorde van de af te schakelen schijven, van 1 naar 6 of omgekeerd. Elia heeft hier op 18 september duidelijk gezegd dat het de minister is die beslist over de volgorde. Ik wil dus heel graag weten welke criteria de minister hanteert om te beslissen.

Ten vijfde en ten slotte wil ik opmerken dat het afschakelplan dat Elia nu hanteert, hoewel het intussen verfijnd is, al dateert van 2005. Ook al wordt dit een materie voor de volgende regering, ik wil graag van u vernemen hoe u staat tegenover het opleggen aan Elia van een rollend afschakelplan, waarbij Elia verplicht wordt het afschakelplan om het jaar of om de twee jaar aan te passen. Graag uw mening daarover, mevrouw Fonck.

01.09 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik zal proberen kort zijn. Ik hoop de antwoorden van de staatssecretaris nog te kunnen meepikken, maar ik word straks in de Conferentie van voorzitters verwacht.

Mevrouw de staatssecretaris, het verbaast mij dat u niet bent begonnen met een toelichting, wat in deze op zijn plaats ware geweest. Ik zou dat sowieso altijd adviseren, zeker in de huidige situatie.

De hoorzittingen van de voorbije weken, waarvoor onze fractie sterk vragende partij was, en de vragen die tot op heden de revue zijn gepasseerd, hebben duidelijk veel goede wil van alle actoren aangetoond, maar hebben echter ook heel veel bijkomende vragen opgeroepen. Op heel wat vragen kwam er nog geen antwoord. In die zin had ik gehoopt dat u vandaag al een aantal vragen kon beantwoorden. Die situatie is volgens mij onhoudbaar. Het feit dat er op dit moment nog zoveel vragen bestaan over cruciale elementen is geen goede zaak.

Ik wil niet zeggen dat u dit allemaal hoogstpersoonlijk moet oplossen, maar er was en is daarin wel een coördinerende rol voor u weggelegd. Ik heb tijdens de voorbije hoorzittingen trouwens vastgesteld dat heel wat actoren u die rol toedichten en in die zin maak ik mij grote zorgen.

Het is niet alleen een appel aan de staatssecretaris, maar ook aan onszelf. Ik deel de oproep van collega Van Quickenborne dat er een parlementair vervolg moet zijn. Wij hebben goed parlementair werk geleverd in de verschillende hoorzittingen. Wij moeten evenwel ook een aantal conclusies trekken. Ik zal voor onze fractie proberen een aantal aanzetten te geven die collega Nolle meteen nog zal aanvullen.

Is er nu een nieuwe versie van het plan? Er was onduidelijkheid over de juridische standvastigheid ervan. U hebt uw diensten om een juridisch advies gevraagd. Is dat er al? Geeft dat aanleiding tot een nieuwe versie van het plan?

Quid met het oplist van de prioritaire klanten? Moet dat nog gebeuren en zo ja, wanneer zal dat gebeuren? Zullen de onevenwichten die door verschillende partners en parlementsleden werden vastgesteld ondertussen weggewerkt of zullen ze worden weggewerkt? Ik moet ook verwijzen naar Gent. De burgemeester en het voltallig college van Gent hebben u een schrijven gericht om het onevenwicht inzake Gent weg te werken. Welnu, tot gisteren werd daarop nog niet geantwoord. Ik betreur dat ten zeerste. Gent is een belangrijke stad en men wil op een constructieve manier rond de tafel omdat er vragen zijn, maar u hebt nog niet geantwoord op het schrijven van burgemeester en schepenen. Hoe kan dat in godsnaam in deze fase!

Ten tweede, wat is de stand van zaken op het vlak van de sensibilisatie? Alle partners die de revue zijn gepasseerd — Elia, de FEBEG, de CREG, de gouverneurs — hebben allen te kennen gegeven dat zij voorstander zijn van sensibilisatie en zij willen ter zake ook de nodige initiatieven nemen. Die krachten zullen echter moeten worden gebundeld. Wij stellen dan ook voor om een taskforce niet-afschakelplan op te richten. De initiatieven moeten dringen op één tafel worden gebundeld, want als iedereen initiatieven neemt op zijn eigen eilandje dan missen wij het nodige potentieel en lopen wij het risico dat dit alles onvoldoende zal zijn.

Ten derde, wat is uw huidige positie met betrekking tot de schadevergoeding, mevrouw de staatssecretaris? U hebt tijdens de hoorzittingen wellicht ook de verschillende inzichten gehoord van de verschillende spelers. Onze fractie is vanaf dag één vragende partij. Het is natuurlijk onze prioriteit om niet af te schakelen, maar als het tot een afschakeling komt, moeten burgers en bedrijven ter zake worden vergoed. De CREG heeft een hand uitgestoken. In de studie die dit weekend werd gepubliceerd, staat ook een piste om een schadevergoeding mogelijk te maken en de CREG wil dit juridisch verder uitwerken. Het Parlement en zeker u, in uw hoedanigheid van staatssecretaris, moeten deze uitgereikte hand aanvaarden.

Ten vierde, blijkbaar is er een discussie aan de gang over Vilvoorde en de strategische reserve. Zal Vilvoorde al dan niet in de strategische reserve blijven zitten voor de komende winter? Dit is een belangrijke vraag want onze strategische reserve is vandaag al onvoldoende. Als Vilvoorde wegvalt, zitten wij echt met een probleem. Graag een update ter zake.

Ten vijfde, de informatie. Onze fractie heeft eerder al voorgesteld om een *single point of contact*, te openen, dus een telefoonlijn voor lokale bestuurders en directe stakeholders in eerste instantie, maar in tweede instantie ook voor burgers en bedrijven. Dit lijkt ons een vrij evident initiatief. Bent u daartoe bereid? Wat is de stand van zaken? Wij hebben ter zake nog andere voorstellen, maar hierop zal collega Nollet terugkomen.

Ik kom dan tot mijn conclusie. Er zijn momenteel nog altijd heel wat vragen en dat kunnen wij ons eigenlijk niet permitteren in deze situatie. Ik hoop dan ook dat u die vragen maximaal kunt beantwoorden en dat u ook werk zult willen maken van zo'n taskforce. Schuif dit alstublieft niet door naar de volgende regering. Er moet nu één gesprekstafel komen waaraan de goede wil van de afgelopen weken kan worden gebundeld, om dan te worden vertaald in concrete initiatieven.

Wat de parlementaire werkzaamheden betreft, ben ik voorstander van een resolutie, mijnheer Van Quickenborne. Wij willen ons daarbij graag aansluiten, maar wij menen dat men zich niet kan beperken tot vragen over het afschakelplan. Heel de problematiek inzake een schadevergoeding moet volgens ons ook een onderdeel vormen van die resolutie. Ik zie u instemmend knikken. Dit is volgens mij alvast positief. Als een schadevergoeding deel kan uitmaken van die resolutie zijn wij in blijde verwachting van een uitnodiging om te beginnen schrijven aan zo'n resolutie. Niet alleen de staatssecretaris, maar ook het Parlement moet ter zake immers de nodige daadkracht tonen.

01.10 **Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le président, je souhaite tout d'abord remercier Mme la secrétaire d'État d'être parmi nous, ce matin, à l'occasion de la conclusion de nombreux jours d'auditions. Je la remercie également d'avoir pris à bras-le-corps ce dossier dans des circonstances difficiles et, contrairement à ce que certains ont déclaré, d'avoir assuré, dans la mesure du possible, la coordination de tous les acteurs.

Cela dit, je m'étonne vivement des propos tenus par le MR qui a jeté le bébé avec l'eau du bain en oubliant qu'il faisait partie du gouvernement en place, qu'il avait voté toute une série de mesures, notamment en ce qui concerne la réserve stratégique, et que la politique actuellement menée par Mme Fonck et auparavant par M. Wathélet fait partie d'une politique décidée d'un commun accord. Si ladite politique ne convenait pas

au MR, il aurait pu très simplement demander une réunion du *kern* et faire des propositions en la matière au gouvernement.

Il faut pouvoir, à un certain moment, assumer ses responsabilités. J'ai entendu d'autres partenaires de l'actuelle majorité poser des questions relatives à l'information. J'ai entendu M. Van Quickenborne avancer toute une série de pistes. Il ne doit pas être question de faire de ce dossier une question "bêtement" politique. Il faut pouvoir proposer ensemble des mesures en vue d'assurer un meilleur fonctionnement à l'avenir.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, dès 2012, M. Wathelet, a sollicité Elia pour lui demander s'il ne fallait pas prévoir une adaptation du plan de délestage. Je constate aujourd'hui – d'autres l'ont constaté avant moi – que sur l'ensemble des investissements qu'elle devait consentir, Elia semble quelque peu en défaut en matière d'interconnexion. De plus, une proposition de modification du plan aurait pu intervenir un peu plus tôt.

Il est probable que le plan de délestage est, à ce jour, obsolète. J'attire ici l'attention sur le fait que personne ne s'est penché sur ce plan depuis 2005. La première réaction à ce sujet a eu lieu en 2012 à l'occasion de l'intervention de M. Wathelet.

Quant aux acteurs informés, concernés, etc., il est parfois difficile d'imaginer une coordination, alors que la FEBEG, elle-même, dit "subir ce plan de délestage". Je rappelle que c'était mentionné sur les *slides* visionnés la semaine dernière. Subir ce plan de délestage, cela revient presque à dire: "Nous n'avons rien à voir là-dedans et, si le plan de délestage est activé, nous devons le subir comme tous les consommateurs, toute la société." Je pense que tous les acteurs doivent aussi assumer leur rôle. À ce titre, la semaine dernière, la FEBEG aurait bien fait d'assumer la partie du rôle qui lui est dévolue dans ce plan de délestage.

La proposition que la CREG nous a faite concernant l'indemnisation, avec un groupe de travail qui associe régulièrement le parlement, me semble être bonne. Nous connaissons tous la difficulté juridique d'une responsabilité éventuelle en cascade. De ces auditions, nous pouvons en tout cas retirer que ce point est important.

Plusieurs fois, nos collègues néerlandophones et nous-mêmes sommes intervenus sur le port de Gand et quant à savoir pourquoi le port de Gand est en délestage. Je crois me souvenir, et j'aurais souhaité que la secrétaire d'État nous le confirme, que toute modification souhaitée du plan de délestage doit transiter par le gouverneur qui doit se mettre en contact avec Elia qui, à son tour, fait une proposition au secrétaire d'État qui approuve ou non une modification en ce qui concerne Gand, par exemple.

Il serait bon de réexpliquer la procédure. Je ne pense pas que les modifications au plan de délestage doivent vous être adressées directement. Elles doivent transiter par quelqu'un d'autre. C'est important pour nos collègues de Gand, si une demande de modification émane du collège de Gand. Il serait intéressant que vous puissiez rappeler la manière dont les modifications doivent transiter pour être effectives.

Je remercie encore la secrétaire d'État et tous les acteurs qui sont intervenus dans cette commission depuis début septembre et qui nous ont permis de voir clair sur une série de choses.

01.11 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, dans cette commission, on m'a reproché de faire de l'idéologie. Je le prends comme un compliment! On se jette dans des règlements de compte politiques quand on pose des questions légitimes sur un plan de délestage qui manque cruellement de clarté. Je peux comprendre cette démarche mais je pense qu'il n'est pas injustifié de poser des questions plus fondamentales en termes d'enjeux sociaux et démocratiques.

Nous avons entendu des responsables d'Electrabel, notamment Wim De Clercq, que j'avais cité dans une de mes interventions avant qu'il ne revienne dans cette commission. Il avait dit il y a deux ans qu'Electrabel n'investirait pas faute de partager les orientations politiques exprimées et vu la nécessité de rentabilité. Electrabel n'investirait plus dans les centrales au gaz pour privilégier le nucléaire, qui rapporte un maximum d'argent. Quand nous l'avons rencontré, il a continué sur sa lancée.

Nous avons entendu la FEBEG qui se plaint essentiellement d'avoir une rentabilité trop faible. Mme Matz l'a rappelé, la FEBEG a dit qu'elle subissait le plan de délestage après avoir dit qu'elle n'investissait pas parce que la rentabilité était trop faible.

Il faut bien se rendre compte que si on veut régler le problème de la pénurie d'énergie dans notre pays cet hiver et les hivers suivants – car rien n'a été fait pour les hivers suivants – il faut faire autre chose que des plans de délestage ou des réserves stratégiques insignifiantes ou la sensibilisation de la population. Cela ne suffira pas. Il faut remettre fondamentalement en question le fonctionnement de notre fourniture en énergie et le rôle du marché qui, quelque part, impose ses normes de profit au politique. En plus du risque réel d'avoir des pénuries d'électricité à répétition, il y a quand même l'enjeu démocratique de savoir qui décide dans ce pays. Est-ce le politique, qui est élu, ou sont-ce des firmes privées qui ont leurs impératifs de rentabilité? La question mérite d'être posée.

La proposition du PTB par rapport à cela est que le politique établisse un plan énergétique qui détermine la quantité d'électricité nécessaire et les proportions souhaitées des différentes énergies. Si possible, pour le PTB, pas de nucléaire; mais j'entends que c'est quand même l'option de la coalition qui se met en place. Autant de gaz, autant d'éolien, etc. À partir de là, un appel d'offres est lancé pour les producteurs qui veulent s'inscrire dans ce plan. Si les producteurs ne veulent pas s'inscrire dans le plan, il faut oser poser la question de la nationalisation du secteur énergétique.

Pour revenir sur la question du délestage, je répète que les règles suivies ne sont pas très claires. J'entends plusieurs collègues dire que les secteurs industriels sont à privilégier. Je pense qu'il faudrait se pencher sérieusement sur la question et ne pas partir du présupposé que c'est forcément le secteur industriel, les grandes entreprises connectées directement à Elia ou les quartiers plus industriels et moins urbanisés qui doivent être épargnés par le délestage. Les risques au niveau de la population, notamment si des gens fragilisés socialement n'ont pas d'électricité, peuvent causer des dommages importants et plus graves qu'un simple dommage économique. Il faut quand même poser cette question. Notamment, les grands producteurs qui sont directement alimentés en électricité.

Enfin, il y a la question des dommages. Plusieurs collègues l'ont envisagée ou du moins mentionnée. On reste toujours dans le flou. Qui sera responsable en cas de dommage si on doit recourir au délestage? Je pose la question qui me semble aller de soi. Cela m'étonne qu'on ne l'ait pas envisagée ici. N'est-il pas nécessaire de légiférer pour baliser cette question des responsabilités? À partir du moment où il y aurait une loi claire qui stipulerait qu'en cas de délestage, les fournisseurs n'ayant pas rempli leurs obligations sont responsables, que c'est à eux de cotiser pour une caisse qui servirait à indemniser les gens ayant subi un dommage, on lèverait les incertitudes juridiques qui subsistent jusqu'ici.

01.12 Aldo Carcaci (PP): Monsieur le président, pour une première expérience, j'ai été ravi de participer aux travaux de cette commission. Tous les intervenants dans ce dossier ont pu venir s'exprimer. Toutes les questions ont pu leur être posées.

Personnellement, j'ai peut-être quelques regrets, ceux de ne pas avoir reçu nécessairement des réponses à toutes mes questions. C'est la raison pour laquelle, madame la secrétaire d'État, je me permettrai de vous poser quelques questions précises.

Premièrement, je voudrais savoir qui est responsable en Belgique pour passer les accords avec les pays étrangers pour les fournitures qui permettraient de compenser les manques de production? Nous savons que la France ne peut pas nous approvisionner - c'est ce que nous ont dit Elia et la CREG -; nous savons aussi que nous ne disposons d'aucune information sur l'Allemagne et que, selon la CREG, en ce qui concerne les Pays-Bas, c'est plus complexe.

Deuxièmement, en ce qui concerne le nucléaire, j'aurais voulu savoir quand nous aurons les résultats de Doel 3 et Tihange 2. On teste en effet depuis deux ans avec un certain acharnement qui répond, me semble-t-il, à une volonté dogmatique. Par ailleurs, les échantillons ne sont pas similaires à l'alliage des cuves; les échantillons utilisés n'ont même pas de couche d'inox alors que les cuves de nos centrales en sont pourvues. En cas de résultat positif, avez-vous une idée de la date effective du redémarrage de Doel 3 et Tihange 2?

Troisièmement, en ce qui concerne Doel 1, on sait que la production doit cesser en février 2015. Sachant que le processus d'arrêt doit être progressif, je voudrais savoir s'il va commencer pour se terminer en février 2015 ou allons-nous aller en production maximale (433 MW) jusqu'en février 2015 et ensuite enclencher un processus d'arrêt à partir de cette date?

Quatrièmement, pouvez-vous me préciser si la réserve stratégique est opérationnelle immédiatement ou est-il nécessaire de réaliser certains travaux d'aménagement pour permettre à ces centrales d'être connectées au réseau?

En ce qui concerne la centrale de Coo-Trois-Ponts, fait-elle partie de la réserve stratégique? Elle coproduit 1250 mégawatts. Tient-on compte du fait que l'eau qui a été déversée pendant cinq heures pour fournir de l'électricité nécessite également cinq heures pour être remontée, ce qui implique une énergie considérable?

Cinquièmement, eu égard aux responsabilités relatives aux cas de décès qui pourraient survenir en cas de délestage, un aspect n'a pas été noté: celui des alarmes. Certaines d'entre elles ont des systèmes d'autonomie propre et d'autres pas. Qu'en est-il? Y a-t-on pensé?

La **présidente**: Chers collègues, avant de céder la parole à la secrétaire d'État, je tiens à préciser certains points. La CREG a proposé la semaine dernière la mise sur pied d'un groupe de travail en vue d'analyser les contrats et les responsabilités juridiques des différents fournisseurs. Très clairement, nous lui avons répondu par l'affirmative et lui enverrons un courrier officiel.

Par ailleurs, j'ai entendu une suggestion de la part de MM. Calvo et Van Quickenborne pour tirer des conclusions politiques du travail effectué en commission. Ce que je propose au nom de la commission, c'est que chaque groupe envoie des suggestions en faisant abstraction des clivages politiques. Ces suggestions seront mises en commun et examinées au sein d'un petit groupe de travail. Vous pouvez y réfléchir pendant que la secrétaire d'État répond à vos questions.

01.13 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la présidente, à partir du moment où la secrétaire d'État n'a pas estimé utile et nécessaire de nous délivrer ...

La **présidente**: On ne va pas recommencer le débat!

01.14 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Permettez que je m'exprime! À partir du moment où la secrétaire d'État n'a pas voulu nous faire un exposé introductif, je pense plus efficace que chacun puisse poser ses questions lors du premier tour. Et j'en ai toute une série!

Je suis surpris de l'absence d'intervention initiale: aucune note n'a été déposée et il n'y a pas de deuxième version du plan. Je ne comprends pas très bien! Mais j'ai beaucoup de questions à poser.

01.15 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Nous en sommes en fin de régime d'affaires courantes mais, malgré cela, je suis ici aujourd'hui et je suis venue voici quelques semaines. Si j'avais fait un exposé introductif aujourd'hui, je parie que ceux qui rouspètent maintenant parce que je n'en ai pas fait, auraient émis les mêmes critiques en disant que c'est un scandale, qu'ils ont des questions à poser et que je devrais d'abord les écouter!

01.16 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Nous avons eu six réunions de commission. Un travail intéressant a été fourni et des choses ont pu avancer grâce aux auditions. Mais tout le monde attend aujourd'hui que vous déposiez le nouveau plan.

La **présidente**: Monsieur Nollet, vous poserez vos questions dans un second tour, la secrétaire d'État est présente. Tous les groupes ont posé leurs questions. Beaucoup d'entre vous vont partir à 11 h 30 car il y a une Conférence des présidents. Je vous propose donc d'entendre les réponses de la secrétaire d'État et nous organiserons ensuite un deuxième tour de questions. Je donne la parole à la secrétaire d'État.

01.17 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ce n'est pas efficace!

La **présidente**: Monsieur Nollet, ce travail en commission a montré toute son efficacité! Nous continuons donc à travailler de la sorte. Nous avons obtenu beaucoup de réponses lors des auditions que nous avons organisées.

Je donne la parole à la secrétaire d'État qui cèdera bientôt le relais au futur ministre de l'Énergie.

01.18 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Madame la présidente, monsieur le président, sortons de ce

débat quelque peu stérile pour en arriver à l'essentiel.

À propos du plan de délestage qui fait l'objet de bien des questions, j'ai reçu d'Elia la liste des postes A et B dans les zones sud-est et sud-ouest. Cette liste reprend les postes à haute tension; elle doit être traduite. C'est pourquoi je la transmets au centre de crise, au SPF Économie et à Synergrid aux fins d'adapter et les cartes et les listes. Si vous vous souvenez de la première carte, il s'agit des listes de cabines; elles sont du ressort non d'Elia mais des GRD et des Régions.

Cette traduction des postes à haute tension en listes et cartes demandera quelques jours. Cette nouvelle carte et ces nouvelles listes concerneront uniquement les zones sud-est et sud-ouest, aucune modification n'étant apportée aux autres zones.

Je répète également que cela ne changera rien à l'égard des communes: les communes en zone de délestage y resteront. Dès lors, toutes les communes doivent continuer leur préparation.

J'ai reçu l'avis juridique du SPF Économie; je vous en fais part immédiatement. Parallèlement, j'ai sollicité un complément d'étude juridique, notamment sur les articulations entre les diverses procédures. Cette analyse est très claire sur certains points que je vais immédiatement développer.

Premièrement, l'avis juridique indique clairement que deux procédures différentes doivent être utilisées dans le plan de délestage, en fonction des circonstances, induisant deux processus décisionnels différents, tels que repris dans l'annexe de l'arrêté ministériel établissant le plan de délestage.

En quoi sont-ils différents?

D'abord, quant à l'aspect décisionnel: qui décide? En cas de procédure contre les phénomènes soudains, comme inscrit dans l'article 2 de l'annexe, c'est Elia. La mesure est prise par le gestionnaire de réseau qui, ensuite, en informe le ministre.

L'autre procédure, applicable en cas de pénurie, est décrite dans l'article 3. Qui décide alors de délester? Ce sont les ministres, le ministre de l'Énergie et le ministre de l'Économie, qui décident conjointement des mesures à prendre. Ils doivent, comme écrit dans l'arrêté, justifier et motiver leur décision, raison pour laquelle il faudra à ce moment-là prendre un arrêté ministériel en cas de situation de pénurie.

Le processus décisionnel est différent dans les deux procédures. En cas d'incident, c'est immédiatement qu'Elia déleste, puisque l'objectif est alors de protéger l'ensemble du réseau, de manière totalement automatique. Cela s'opère dans le cadre de l'article 2.

Le processus décisionnel est différent dans le cadre de l'article 3. Puisqu'il y a une pénurie, ce sont les ministres qui décident. Mais bien avant cela, il y a des étapes préalables: diminuer la consommation auprès des différents clients voire interdire l'utilisation de l'électricité à certaines fins. C'est clairement le contexte de l'arrêté ministériel de l'annexe.

À côté de ces deux procédures différentes dans le plan de délestage, les articles 4 et 5 s'appliquent pour les deux procédures de la même manière. L'avis juridique du SPF Économie est très clair à ce sujet; c'est le premier enseignement important à en tirer.

Le deuxième enseignement important de cet avis juridique concerne le critère des 5 %. Ce critère est-il réglementaire? La réponse est clairement oui. L'avis juridique du SPF Économie dit qu'il ne tolère aucune interprétation, tout au plus les 5 % ne sont-ils pas absolus puisqu'ils sont tempérés par la présence de l'adjectif "pratiquement/nagenoeg" dans l'article 4.2 de l'annexe.

Un troisième enseignement important concerne le *split*. Comme vous le savez, Elia m'a proposé de scinder les tranches sud-est et sud-ouest avec les communes A et les communes B. Le SPF Économie me dit que la nouvelle subdivision proposée n'est effectivement, sur la base de l'annexe à l'arrêté ministériel, pas prohibée, pour autant bien sûr que ces subdivisions n'aient aucun effet sur le respect scrupuleux des dispositions précitées de l'arrêté ministériel. Il faut donc forcément que cela concorde avec les autres critères mais aussi avec la règle des pratiquement 5 %.

J'ai demandé un avis complémentaire au service juridique du SPF Économie, notamment sur l'articulation entre les deux procédures, automatique et manuelle.

Sur ces trois points, qui me semblent être l'essentiel, a-t-on prévu deux procédures différentes? La réponse est évidemment "oui". Cela ne date pas d'aujourd'hui. On a exactement travaillé de cette manière. Il y a deux niveaux de prise de décision différents ainsi que deux processus décisionnels différents, selon qu'on est dans le cadre de la procédure automatique ou dans un délestage à la suite d'une situation de pénurie.

Pour ce qui est du critère des 5 %, comme vous le savez, j'ai demandé un rapport précis à Elia, notamment sur base de ce que le Pr Ernst avait mis en évidence. Elia m'a donné des chiffres précis par rapport à l'effort à réaliser au niveau de chaque zone. Suite à cela, j'ai effectivement dit qu'on ne pouvait pas continuer avec des différentiels aussi importants. Elia m'a ainsi fait une proposition pour que l'ensemble des efforts colle à l'arrêté ministériel sur le "pratiquement 5 %". Je n'y reviens pas car je vous l'ai déjà expliqué lors d'une précédente réunion. La correction est apportée et respecte l'arrêté ministériel sur base de l'avis du service juridique du SPF Économie.

Troisièmement, concernant le *split*, le SPF Économie me dit clairement que c'est tout à fait possible.

Pour cet hiver, je vais envoyer la fameuse liste au Centre de crise, au SPF Économie et à Synergrid pour que nous puissions adapter complètement le plan. Pour les hivers suivants, il sera bon de faire une évaluation du plan de délestage dès le début du printemps. Si le plan de délestage manuel, c'est-à-dire en cas de pénurie, a été actionné, il sera important de demander à Elia de réaliser une évaluation *ex post* sur le fameux effort des 5 %, pour voir de quelle manière les différentes zones ont dû contribuer à l'effort. À partir de là, nous serons alors en mesure d'examiner s'il faut faire évoluer le plan de délestage pour les hivers suivants.

Certains d'entre vous ont dit qu'il fallait complètement isoler et protéger le secteur économique. D'autres ont dit qu'il fallait privilégier les citoyens lors des pics entre 17 h 00 et 20 h 00. Quand on parle des 800 postes à haute tension en Belgique, on ne peut réaliser une analyse fine pour chaque quartier. Il s'agit d'une compétence régionale.

Suite à cette évaluation, il faudra voir s'il convient de modifier ce plan de délestage.

Le deuxième aspect est qu'il faudra examiner s'il faut faire évoluer la réglementation en la matière, particulièrement l'arrêté ministériel. Il faudra également se poser cette question. Cet arrêté ministériel du ministre Verwilghen date de 2005. Tout le monde savait qu'il y avait un plan de délestage basé sur les postes à haute tension mais, cette année, pour la première fois, nous sommes en capacité d'avoir un degré de précision important parce que nous avons demandé à Elia et aux GRD de compétence régionale de nous donner les informations sur les presque 100 000 cabines.

Sur base de cela, il faudra voir s'il faut faire évaluer cet arrêté ministériel. C'est un travail qui ne se fait pas en 24 heures et qui devra se baser, me semble-t-il, sur une analyse *ex post* si le plan de délestage devait être utilisé cette année.

Je viens de faire le point sur le plan de délestage; je compléterai certains aspects dans un instant. Toutefois, il ne faut pas négliger l'enjeu du plan anti-délestage. Il y a plusieurs volets pour cet hiver comme pour la suite. En ce qui concerne les hivers suivants, je me suis déjà exprimée. Que ce soit Melchior Wathelet ou moi-même, nous avons déjà relevé les différentes mesures prises en la matière. Je ne vais pas tout redévelopper aujourd'hui. Je vais reprendre les mesures pour cet hiver.

Premièrement, il faut des importations. Est-on au maximum des importations? Je vais poser la question autrement. Faut-il continuer à tout faire pour augmenter les importations? La réponse est clairement affirmative. Est-il possible d'obliger Elia à augmenter de 1000 MW sa capacité d'importation? Oui! La décision a d'ailleurs été confirmée par le Kern pour ceux qui l'auraient oublié. Il s'agit d'une capacité. Je rappelle tout de même que c'est un marché libéralisé. Nous dépendons donc d'une série de facteurs, dont le coût. Ce n'est pas Elia qui gère tout cela – je le rappelle également –; ce sont les fournisseurs. Cela dépend aussi des situations des pays voisins. Si on a quinze jours à -20°, ce sera plus compliqué avec la France. En revanche, avec les Pays-Bas, on restera en mesure d'importer une quantité importante d'électricité.

J'ai entendu effectivement les propos de la CREG ici. Je voudrais réagir à ces propos. Si la CREG ou d'autres estiment qu'il est possible d'avoir une capacité d'importation plus importante pour cet hiver, il faut tout faire pour l'obtenir! C'est également le message que j'envoie à Elia. En la matière, c'est aujourd'hui à la

CREG – c'est son rôle et elle le remplit très bien – de diriger Elia pour l'amener à faire le maximum d'efforts pour y parvenir.

Toute capacité supplémentaire est évidemment à prendre. Donc, allons-y! La CREG entreprend actuellement Elia sur ce point. J'espère que l'on pourra en tirer des capacités supplémentaires.

Toujours dans le cadre du plan anti-délestage, j'aborderai maintenant la réserve stratégique: 850 MW, un volet "clients interruptibles" et un volet "centrales au gaz". Je rappelle que la loi Électricité, dans sa version 2014, oblige toute centrale à l'arrêt à participer à l'appel d'offres de la réserve stratégique. En pratique, est-ce qu'il y a, cette année-ci, des centrales qui ont fermé et qu'on n'a pas pu mobiliser? La réponse est non, puisque le mécanisme de réserve stratégique mis en place par la loi Électricité oblige ces centrales à entrer dans l'appel d'offres. On l'a voulu et cet hiver, nous devons utiliser cet outil pour la première fois.

C'est un mécanisme de marchés; il est donc censé donner un prix juste. Mais en même temps – et heureusement! –, dans cette loi Électricité, on a prévu un mécanisme pour protéger le consommateur, en permettant de fixer un prix maximal. La CREG peut d'ailleurs rejeter une offre qui serait jugée manifestement déraisonnable. Et c'est ce qui s'est passé.

Au niveau des clients interruptibles, il n'y a pas de problème. Mais on a reçu deux offres au niveau de cette réserve stratégique. L'une émane de la centrale de Seraing (EDF-Luminus) et l'autre, de la centrale de Vilvorde (EON). La CREG m'a rendu un avis et, manifestement, l'offre rendue par la centrale de Vilvorde à EON est déraisonnable au niveau du prix. Et cela, ce n'est pas acceptable! On ne peut pas, parce qu'on est en situation de risque de pénurie, avoir une position purement opportuniste et, profitant du contexte, imposer un prix déraisonnable.

Qu'ai-je donc fait? J'ai pris un arrêté royal qui impose la participation de la centrale de Vilvorde au prix proposé par la CREG, c'est-à-dire, soyons clairs, à un prix bien inférieur à l'offre faite par EON et donc à un prix basé sur l'offre d'EDF-Luminus. Je pense que c'est important. C'est aussi un mécanisme qui nous permet de mobiliser ces centrales à un prix juste. Je pense que c'est aussi logique et important du chef de la responsabilité de l'État, du gouvernement et des responsabilités que j'assume en tant que secrétaire d'État.

Troisième action dans le plan de délestage: le tarif de déséquilibre. Vous savez qu'il a été fixé à cent fois le prix du marché: 4 500 euros par mégawatt/heure. Manifestement, ça fonctionne puisque l'on constate que les producteurs et les fournisseurs se mobilisent aujourd'hui. Ils ont d'ailleurs tout intérêt sinon ça leur coûterait très cher. Ils se mobilisent pour essayer de récupérer toutes les centaines de mégawatts supplémentaires possibles et imaginables. C'est leur job. Je peux vous assurer que par rapport à cela, ils s'y emploient largement.

Le plan anti-délestage comprend évidemment, à la suite du sabotage de Doel 4, la reprise de la centrale de Doel 4. Je suis en permanence en contact avec les différents acteurs. Electrabel garde toujours le cap de remettre en fonctionnement Doel 4 pour fin décembre 2014. Peut-être avant, nous verrons bien. Je vous rappelle que les mois de janvier et de février sont les plus difficiles et donc on aura une situation nettement plus confortable si on dispose de Doel 4 pour les mois de janvier et février.

Le plan anti-délestage au niveau des générateurs de secours.

Au niveau des générateurs de secours, il faut tout faire pour mobiliser tout ce qui est mobilisable.

Je dois avouer que ce n'est quand même pas toujours possible pour tous. Pourquoi? Parce qu'il y a des générateurs de secours et nombre d'entre eux ne savent pas injecter dans le réseau. Certains sont équipés pour ce faire, tandis que d'autres ne sont pas connectés.

Pour chaque générateur de secours, il importe de détenir un accord des GRD pour chaque générateur. Force est de constater qu'en la matière, il est malaisé d'obtenir l'accord des GRD (relevant des compétences régionales) et ce, pour diverses raisons, mais je n'entrerai pas dans le détail.

Il n'y a pas plus de 48 heures, nous avons été sollicités par REstore, qui est un agrégateur. Celui-ci a écrit aux ministres régionaux pour se plaindre du refus des GRD de pouvoir s'y impliquer pour des raisons techniques. REstore m'a prévenue et nous allons évidemment appuyer sa demande, mais plus globalement celle de l'enjeu de tous les générateurs de secours, tant auprès des ministres régionaux que des GRD.

Enfin, j'en viens au dernier volet du plan anti-délestage.

De vraag werd gesteld welke maatregelen kunnen worden genomen om het verbruik te verminderen. Er kan snel een groot potentieel worden gerealiseerd van bijna 1 000 megawatt. De ministers van Economie en Energie zullen twee ministeriële besluiten kunnen nemen om het verbruik te minderen of te verbieden, zowel op het domein van de consumenten als voor de gebouwen en de verlichting.

Ces arrêtés ministériels sont en préparation au niveau des administrations. Je ne vais pas les prendre aujourd'hui. Ces arrêtés seront prêts, mais ne seront pas publiés. Pourquoi? Parce qu'ils ne seront actionnés qu'en cas de situation de pénurie. Prenons l'exemple de l'éclairage des bâtiments publics, privés, du secteur tertiaire, de tous les éclairages publicitaires et promotionnels. Je ne vais pas prendre, ce jour, un arrêté ministériel visant à obliger les commerçants, etc. à arrêter leurs éclairages publicitaires ou promotionnels. Cela n'aurait évidemment pas de sens. Cela aura du sens en situation de pénurie. À J-7, les mesures prises pourront être appliquées. Comme le prévoit, d'ailleurs, l'annexe de l'arrêté ministériel, il est ici question du volet relatif à une action plus forte. Autrement dit, les intéressés seront avertis qu'ils devront diminuer leur consommation d'électricité, voire même l'arrêter.

Cela dit, il existe un autre volet qui peut et doit être actionné, dès aujourd'hui, à savoir celui relatif à la sensibilisation globale à une utilisation plus rationnelle en matière d'énergie. À ce sujet, une campagne de communication, en collaboration avec les communes, vise à sensibiliser les citoyens, mais aussi le milieu du travail. Il s'agit d'une campagne de type participatif pour essayer d'obtenir l'adhésion la plus importante possible des intéressés. Pour ce, nous nous sommes basés sur des modèles de pays étrangers comme le Japon, l'Australie, etc. L'objectif est d'avoir une dynamique d'ensemble qui peut s'exprimer à travers de petits gestes, mais des petits gestes importants.

La campagne de communication dont question devrait être prête pour le 15 octobre prochain, mais cela pourrait être le 20 ou le 25. J'attire ici votre attention sur le fait qu'à ce moment-là, je ne serai plus en fonction. Toujours est-il que tout le processus a été mis en place.

(...): (...)

01.19 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Ce n'est pas certain. Mais l'histoire le dira.

Tout est lancé aujourd'hui. J'ai rassemblé l'ensemble des partenaires potentiellement concernés: le fédéral, les différentes administrations, Elia, les autres acteurs du secteur énergétique. J'ai aussi clairement proposé aux Régions l'idée de mener une campagne commune - j'ai rencontré personnellement les ministres régionaux la semaine dernière. Ils sont tous les trois d'accord et séduits par cette idée qui permettra de délivrer un message cohérent et efficient.

Le principe est de mener une campagne de fond. Si on arrive à une situation à risque, un système permettra de donner un coup d'accélérateur supplémentaire en sus des éventuels arrêtés ministériels que les ministres décideront ou pas de prendre – ce sera pour mes successeurs. Cela permettra de pouvoir agir de manière beaucoup plus volontariste en situation à risque.

Nous n'avons pas du tout parlé de ces fameux 3,5 millions mentionnés dans la presse. Ce sont manifestement des informations "tombées du camion", informations relatées par d'autres ministres. Il faut être imaginatif. Les budgets, ce n'est pas si simple. Je pourrais très bien dire ici que ce sera 3,5 millions et que mon successeur n'aura qu'à se débrouiller. Pas du tout. Franchement, nous avons joué la responsabilité. Nous avons essayé d'assumer au maximum jusqu'au bout. Nous avons travaillé au niveau des administrations, en lien également avec Elia, et j'espère aussi avec d'autres acteurs du secteur Énergie, en vue d'avoir des formules innovantes pour amener des financements accessibles et pour qu'on puisse mettre à contribution les uns et les autres en la matière. C'est important!

Quelqu'un prétendait qu'il serait difficile de réaliser en même temps la campagne "Osez comparer". À mon avis, cette campagne reste importante: un des enjeux concernera le prix demandé au consommateur. De fait, avec l'administration – particulièrement le SPF Économie –, nous avons réfléchi au bien-fondé de lancer ces deux campagnes cet hiver.

Après un examen approfondi de la situation, la réponse a été positive. Ces campagnes ne visent pas le

même sujet, mais restent néanmoins complémentaires. Elles sont toutes deux importantes, tant pour les particuliers que pour les entreprises, surtout les PME.

Concernant le numéro d'appel vert, comme je l'avais annoncé, le processus est lancé. Je répète qu'en effet, un numéro vert est activé; il s'agit du 080012033. Par ailleurs, des sites internet sont accessibles au consommateur pour obtenir des renseignements auprès du SPF Économie, d'Elia, voire de Synergrid, sans oublier les GRD au niveau régional. Toutes ces mesures sont actives.

En ce qui concerne les collaborations, certaines sont internes au niveau fédéral. Par exemple, le ministre de l'Économie reste un invité permanent et notre collaboration est parfaite avec son administration.

Ensuite, les partenaires sont connus. Nous entretenons aussi des collaborations avec le SPF Santé publique; j'y reviendrai concernant les clients prioritaires.

À propos des Régions, beaucoup de bruits circulent.

Reeds van bij de aanvang van het ontstaan van het schaarsterisico ten gevolge van het stilleggen van de kerncentrales Doel 3 en Tihange 2 in 2012, hebben de FOD Economie en Energie en de FOD Binnenlandse Zaken op systematische wijze de Gewesten betrokken bij de noodplanning ten aanzien van dit risico, en dit zowel op politiek niveau als op het niveau van de administraties. Ik heb de lijst van de verschillende collectieve initiatieven van het federale niveau naar de Gewesten, alsook de lijst van de bilaterale vergaderingen tussen 2012 en nu en ik kan hier zeggen dat deze lijst lang is.

Il est difficile d'avoir plus de liens et de contacts avec les Régions. Cela a été entamé *in tempore non suspecto*. Je vous l'ai dit, j'ai encore invité les ministres régionaux la semaine dernière. J'ai fait des présentations, nous les avons informés des points importants du dossier. Je leur ai donné toutes les informations sur la campagne de communication et je leur ai proposé d'en être des partenaires importants. Cette réunion a été très positive.

En ce qui concerne les provinces, les gouverneurs, qui ont un rôle important à jouer, ont également été associés.

Pour les communes, que fait-on? Nous faisons un *roadshow* dans toutes les provinces, avec le gouverneur. Le fédéral y est impliqué, et Elia ainsi que le Centre de crise sont présents. Hormis les informations qui leur ont été fournies par les gouverneurs, qui étaient mandatés à cette fin, les bourgmestres ont eu la capacité de poser toutes leurs questions. C'est vital puisqu'ils seront les premiers concernés. Je rappelle aussi que, pendant ces deux dernières années, via les Régions, ils ont été informés, y compris par la ministre de l'Intérieur, sur toutes les mesures à prendre en cas de situation d'urgence. Un dossier, plus précisément un classeur, a été envoyé à chaque commune *in tempore non suspecto*.

Il faut informer le mieux possible et on continuera en ce sens. Je pense vraiment que ce *roadshow* permet clairement d'avoir des contacts privilégiés avec tous ces bourgmestres. Je reviens ultérieurement sur les demandes des communes et aborde maintenant le point important de la collaboration avec les entreprises. Une série de rencontres et de contacts ont été pris directement avec les fédérations représentatives. Par ailleurs, un séminaire a été organisé cette semaine par la FEB auquel les partenaires essentiels étaient présents. J'y étais moi-même. Il faut saluer la mobilisation positive de l'ensemble des entreprises.

Je reçois des demandes émanant des communes, voire de certaines entreprises, qui veulent sortir du plan de délestage. Je n'en reçois pas tous les jours mais j'en ai reçu. On a parlé tout à l'heure de Gand mais ce n'est pas l'unique demande. Je me dois de prendre en considération l'ensemble des courriers qui me parviennent et non pas un seul courrier. Pour ce qui est des communes, il y a deux attitudes. Certaines communes sont complètement mobilisées et ont déjà bien anticipé car des coupures de courant peuvent survenir tous les jours. Je prends au hasard la coupure de courant intervenue dimanche soir à Gand. Cela n'avait rien à voir avec une situation de pénurie. Ce n'était pas un problème de poste à haute tension. C'était un problème de cabine. Les GRD sont une compétence régionale. Pendant près de deux heures, des milliers de foyers ont été privés d'électricité. Cela peut arriver n'importe quand. Je le répète; il n'y avait aucune situation de pénurie dimanche soir. Un incident, en l'occurrence à une cabine, peut arriver.

J'ai donc reçu tous ces courriers. Chacun avance des arguments que l'on peut entendre. Certaines communes se mobilisent beaucoup et rejettent le plan. Je rappelle qu'en l'absence de plan, tout le monde

sera floué! Si on n'a pas de plan de délestage, c'est le black-out. Le black-out, c'est tout le monde; ce n'est pas deux heures. C'est plus de 24 heures et, selon moi, il faudra plusieurs jours pour reconnecter tout le monde.

Si nous voulons un plan de délestage efficace, et non pas pour le plaisir d'en avoir un, nous devons le rendre fonctionnel. C'est ce qui m'importe.

On peut évidemment comprendre tous les arguments avancés.

Premier élément, les clients prioritaires que sont les hôpitaux et les centres de soins. Comme c'est prévu dans la base réglementaire, il est important qu'ils disposent de générateurs de secours. Ils n'en ont toutefois pas pour tous les services. Ils seront donc bien clients prioritaires; je le confirme à nouveau très clairement.

Je reconnais que nous aussi rencontrons des difficultés. À quoi servons-nous pour ces clients prioritaires que sont les hôpitaux et les centres de soins? De relais entre le SPF Santé publique (qui donne toutes les informations, les adresses, les code EAN, etc.) et Synergrid, les GRD. Pourquoi? Les hôpitaux seront-ils sortis du plan de délestage? Non! C'est impossible. Je vous rappelle que ce sont les postes à haute tension qui sortent du plan de délestage. Derrière un poste à haute tension, il peut y avoir un très grand nombre de cabines. Les hôpitaux seront donc délestés mais ils seront réalimentés dans les minutes qui suivent par les GRD.

La **présidente**: Vous l'avez déjà dit.

01.20 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je le répète car une question m'a été posée à ce sujet.

La **présidente**: C'est effectivement fondamental.

01.21 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Eu égard à ce qui précède, tout le travail se refait à partir des cabines. Je vous disais avoir servi de *go-between*. Certes, j'avais demandé et mis la pression pour obtenir cette liste de clients prioritaires pour le 15 septembre. Le hic, c'est que lorsque je fais le *go-between* entre le SPF Santé publique et les GRD, cela coince. Je tente donc d'établir le maximum de liens.

En effet, des problèmes se posent manifestement parce que les adresses fournies par les administrations, soit le SPF Santé publique, ne correspondent pas aux adresses de livraison. Ainsi, vous avez une adresse de livraison qui correspond à une cabine X, mais le reste des services, etc. dépend peut-être en partie d'une autre cabine. Si le GRD se base uniquement sur l'adresse fournie par le fameux code dont je parlais tout à l'heure, l'hôpital ne va pas pouvoir bénéficier de la reconnexion de l'autre cabine, ce qui est évidemment important.

Aujourd'hui, je leur ai demandé de se concerter pour pouvoir donner les adresses correctes et, surtout, de s'assurer que l'adresse des cabines recouvre l'ensemble des cabines qui alimentent les services hospitaliers afin qu'aucun problème ne se pose.

Le SPF Santé publique et les distributeurs m'informent que ce travail sera finalisé cette semaine ou au plus tard la semaine prochaine. Je tente de les pousser au maximum. Je dépends des uns et des autres. Ce qui m'importe, c'est qu'il n'y ait aucune erreur par rapport aux hôpitaux et que l'on évite de se retrouver dans une situation telle que la cabine proche d'un hôpital X soit différente de celle qui effectivement alimente ledit hôpital.

Par conséquent, le SPF Santé publique et les GRD doivent être clairs et nous donner toutes les garanties en la matière.

Pour tous les autres: les communes, les entreprises, le port de Gand – je ne vais pas énumérer la liste que j'ai reçue – nous allons, avec M. Melchior Wathelet, qui comme ministre de l'Intérieur est responsable en matière de crise et est donc largement concerné par ce sujet, adresser un courrier commun à l'ensemble des sollicitations reçues, afin d'être clairs, y compris avec le Centre de crise. Ce courrier va partir aujourd'hui ou demain.

La cascade, c'est quoi? Par rapport à toutes ces demandes, je veux bien être sympathique et dire que nous allons sortir tout le monde du plan de délestage. Mais vous viendrez me dire demain que c'est un scandale.

Forcément. Je veux bien être gentille, sympathique, mais je ne rends pas un service si je dis oui à tous ceux qui me le demandent. Je ne rends pas de service à l'ensemble. Je vous assure qu'alors, nous risquons le black-out.

J'en reviens à la cascade. Première étape: ceux qui considèrent avoir des besoins impérieux en électricité essayent d'abord de trouver une solution particulière à leur situation. Par exemple, une entreprise Seveso, en cas de rupture d'électricité, peut subir des dommages importants. Il y a eu une coupure d'électricité dimanche soir à Gand. Je ne vais pas m'engager pour toutes les entreprises Seveso, mais j'ose imaginer qu'elles ont déjà, très vraisemblablement, des solutions particulières. S'il n'y en a pas, il faut sans doute y penser. Une coupure d'électricité, je le répète, peut arriver par incident en dehors d'une situation de pénurie.

Deuxième étape: s'il n'y a pas de solution particulière à leur niveau et qu'il existe un besoin impérieux d'électricité, il faut examiner avec les autorités locales comment on pourrait répondre au problème.

Troisième étape: selon une procédure convenue lors de la réunion avec les gouverneurs le 3 septembre, ces entreprises ou ces communes qui identifient des besoins impérieux auxquels elles ne savent pas répondre par elles-mêmes peuvent et doivent alors prendre contact avec le gouverneur de leur province.

Le gouverneur peut s'adresser au GRD afin de parvenir à une solution. Sur le modèle des hôpitaux, on pourrait imaginer une possibilité de réalimentation dans les quelques minutes qui suivent le délestage. L'intervention des GRD est donc bien la seule possibilité s'agissant de compétences régionales; une intervention directe des ministres serait malvenue au risque de passer pour du favoritisme. Nous avons donc prévu une procédure claire et objective.

Cette intervention doit rester exceptionnelle sinon nous risquerions de mettre à mal le plan de délestage et de pénaliser l'ensemble de la population.

Un autre élément peut être pris en compte. Un poste à haute tension délestable doit avoir préalablement été équipé de balises de radiofréquence afin de permettre sa déconnexion à distance. Sur environ 800 postes équipant la Belgique, tous ne sont pas équipés de telles balises; dès lors, ceux-là ne pourront pas être délestés pour des raisons techniques.

Un autre schéma envisageable en cas de problème particulier serait une déconnexion aléatoire ou anarchique des postes équipés de ces balises. Selon la procédure prédéfinie, il convient avant tout de rechercher une solution pour situation particulière, ensuite d'envisager le problème avec les autorités locales, puis auprès du gouverneur qui communique directement avec les GRD; enfin, en dernier recours, la solution est recherchée à travers les postes à haute tension, ce qui reste particulièrement compliqué.

Si une région est en zone non délestable et qu'il est décidé de placer une de ses cabines en zone délestable, le processus ne sera pas simple à réaliser.

Cela passe par une série de décisions techniques. Il faut vraiment essayer de voir comment nous pouvons apporter des solutions au niveau "micro". En cas de besoin impérieux et s'il n'y a aucune autre solution, nous devons pouvoir procéder comme nous le faisons pour les hôpitaux, via une ré-alimentation dans les minutes qui suivent.

On a également posé des questions concernant les responsabilités et les indemnités. J'étais déjà intervenue lors de la réunion début septembre. À ce sujet, je vous avais rappelé qu'il n'y avait pas de base réglementaire, légale ou autre, mais que le Code civil était d'application.

Il est important que nous puissions faire toute la clarté sur les contrats. En fait, il y a une multitude de contrats entre de multiples acteurs. Dans ce domaine, la proposition de la CREG au sujet des responsabilités et des indemnités éventuelles était excellente et je propose qu'elle prenne elle-même la main, avec l'ensemble des acteurs. Je ne peux qu'adhérer et m'associer à cette proposition de la CREG.

J'en ai entendu certains comparer la Belgique à un pays en voie de développement. Je trouve cette comparaison assez étonnante car, dans ce cas, le Japon, la Bretagne, la Californie, New York, Chicago, qui subissent très régulièrement des coupures de ce type, sont également des régions en voie de développement!

Pour ma part, j'exprimerai les choses différemment. Et je ne veux pas – ni moi, ni vous, ni ceux qui viendront demain – dédouaner personne des responsabilités qu'il doit assumer en la matière; j'y reviendrai. Mais le risque zéro en matière d'électricité n'existe pas. Ce n'est pas pour m'amuser que je rappelle une fois de plus ce que Gand a vécu dimanche soir, mais cela démontre qu'en dehors de toute période de pénurie, cela peut arriver. C'est un incident et cela peut arriver! On peut aussi avoir du délestage à cause des pays voisins. Rappelez-vous, en 2006, il y avait eu un grave problème en Allemagne et en cascade, dans le réseau européen. Ce jour-là, une bonne partie d'Anvers avait été délestée, à l'aveugle d'ailleurs.

Donc, plutôt qu'à faire des déclarations de ce type, l'heure est à se serrer les coudes et à se retrousser les manches, que chacun fasse le maximum, à son niveau: fédéral, régional, communal ou encore au niveau des entreprises – j'ai pu constater récemment que la FEB s'y met également –, du côté des autorités publiques et des acteurs du secteur de l'énergie, pour que dans les semaines qui viennent, on mobilise un maximum d'énergie, d'électricité et de production supplémentaire. Il faut aussi tout mettre en œuvre pour limiter autant que faire se peut les risques, mais également les conséquences.

Je suis de ceux qui croient que même quand les décisions ne sont pas agréables, même quand la situation n'est pas confortable, notamment à la suite du sabotage de Doel 4, chaque responsable politique, à chaque niveau, doit pouvoir assumer ses compétences. Il faut se serrer les coudes pour avancer. Je pense que c'est cela que les citoyens et les entreprises attendent de nous.

Et je me permets, madame la présidente, monsieur le président, chers collègues, de tenir ce type de propos car j'ai eu l'occasion, ces derniers jours, d'entendre des discours tenus dans d'autres assemblées.

La **présidente**: Madame la secrétaire d'État, vous avez parlé d'un avis juridique du SPF Économie. Pourrions-nous en disposer?

01.22 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Comme j'ai demandé un complément, ce que je vous propose peut-être, c'est que je puisse vous l'envoyer dès que je dispose de l'ensemble; je vous le transmets à ce moment-là.

La **présidente**: Oui, vous l'envoyez au secrétariat.

01.23 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je l'envoie tel qu'il est fait et vous ferez la traduction?

La **présidente**: Ce serait bien que le SPF Économie assure lui-même la traduction.

01.24 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Il faudra peut-être un peu plus de temps. Je vais donc le leur demander aussi vite que possible. Je demanderai d'office de disposer du document dans les deux langues. Je vous le transmets dès qu'il est finalisé.

La **présidente**: Parfait. Vous avez aussi évoqué la liste très longue des contacts.

01.25 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je vous l'enverrai aussi.

La **présidente**: Comme ça, tout le monde peut voir l'ensemble des contacts qui ont été pris ou qui doivent encore être pris par rapport à la situation. Et bien évidemment pour ce qui est du groupe de travail de la CREG, le message sera transmis à la CREG, mais ce message avait déjà été transmis la semaine dernière, et là, nous verrons comment formaliser cela vis-à-vis de la CREG. C'est en effet le Parlement qui a la tutelle sur la CREG, madame la ministre.

01.26 Catherine Fonck, secrétaire d'État: C'est une excellente idée. Je vous laisse la main.

La **présidente**: Nous formaliserons cela au nom de la commission. Comme la CREG a formulé beaucoup de propositions positives, autant rebondir sur ces propositions positives dans le cadre de ce dossier. Par ailleurs, chers collègues, avant de vous céder la parole pour vos répliques ou demandes d'explication, si vous voulez un travail parlementaire, le secrétariat pourrait aussi servir de 'pot commun' pour toutes les suggestions et essayer de faire un groupe de travail pour clôturer nos auditions par une résolution commune, si on y arrive, dans ce Parlement. Le secrétariat pourrait alors être le réceptacle des propositions des différents groupes.

Je cède à présent la parole aux différents parlementaires qui veulent encore la prendre. Allez-y, monsieur Wollants.

01.27 Bert Wollants (N-VA): Mevrouw de staatssecretaris, bepaalde zaken uit uw antwoord zijn mij nog niet helemaal duidelijk.

Wat de interconnectie betreft hebt u gesproken over het verhogen van de capaciteit als beslissing van de regering. Tegelijkertijd horen wij de CREG echter zeggen dat die 3 500 megawatt geen absolute limiet is maar dat dit in veel gevallen wel eens de limiet zou kunnen zijn. Als u spreekt over het verhogen van de capaciteit, hoe ziet u dit dan concreet, want wij kunnen met zijn allen morgen natuurlijk wel zeggen dat het vanaf nu 4 500 megawatt is.

01.28 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Madame la présidente, je souhaiterais clarifier ce point. D'une part, il y a une obligation donnée et, à cet effet, des équipements et des travaux supplémentaires doivent être réalisés par Elia au niveau des interconnexions.

Je ne suis ni technicienne ni experte à la place d'Elia qui m'a communiqué un certain timing.

D'autre part, il y a un deuxième volet. On parle toujours des 3 500 MW. Je précise que cela peut être plus, même si cela ne peut pas être 3 000 MW en plus, comme vous le savez très bien. Toutefois, cela peut jouer. Être un peu plus haut que le plafond ne nécessite pas les fameux équipements supplémentaires (lignes, etc.). Il faut aussi essayer de maximaliser, à chaque moment, la capacité en matière d'interconnexion. Ainsi, on se comprend probablement mieux.

01.29 Bert Wollants (N-VA): Wij zullen in ieder geval moeten bekijken hoe het in de praktijk vorm krijgt en wat het effect ervan is.

Wij weten dat er met betrekking tot de noodgeneratoren problemen zijn op het vlak van de distributienetbeheerders. Toch is een aantal van de noodgeneratoren sowieso al aanwezig in de tertiaire reserve door allerlei aggregatoren. U hebt *restore* vermeld, *Actility* is een andere en er bestaan er zo nog.

Zijn de noodgeneratoren die eigendom zijn van de federale overheid aangeboden en bekeken in dat kader? Ik weet dat heel wat spelers via de aggregatoren graag zouden deelnemen aan de reserves. De vraag is of de federale overheid die vraag ook heeft gesteld. Dat zou voor een stuk een bijdrage kunnen leveren. Het vereist wel actie van de federale overheid zelf om daar in te grijpen. Het betreft niet zozeer het probleem van de distributienetbeheerders. Is de eerste stap door de overheid gezet om te kijken of de mogelijkheid bestaat? Dat is een belangrijke zaak.

Ik vroeg ook naar de schijven en de volgorde van de schijven. Gaan wij nu effectief van schijf 6 naar schijf 1 of zit het toch anders?

01.30 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Pratiquement, avec M. Wathelet, nous avons pris pour option d'actionner, en cas de plan de délestage manuel (pénurie), non pas de la tranche 1 à la tranche 6 comme cela se fait dans le cadre du délestage automatique, mais de la tranche 6 à la tranche 1. Il était logique d'avoir une inversion. En effet, si, aujourd'hui, il y a un délestage automatique en raison d'un problème, d'un incident, ce délestage se fera au niveau de la tranche 1. Si demain, il y a pénurie, l'autre procédure entrera en action et c'est à nouveau la tranche 1 qui sera concernée. Autrement dit, de cette façon, ce sont toujours les mêmes qui sont sollicités en premier lieu. Pour essayer d'être équitable, nous avons voulu inverser la tranche dans un sens et dans l'autre. Mais si je veux faire preuve de purisme, sur la base de l'arrêté ministériel, je rappelle qu'en cas de pénurie et de décision des ministres de l'Économie et de l'Énergie de délester, c'est à ce moment-là que la décision sera juridiquement prise. Telle a été notre proposition.

Je ne répondrai pas aujourd'hui à la place des ministres qui seront en place demain. Si ces derniers estiment que M. Wathelet et moi-même avons raconté n'importe quoi, et qu'ils souhaitent actionner, en premier lieu, par exemple, la tranche 3 plutôt que la tranche 6, ils seront en droit de le faire. Rien n'est prévu en la matière dans l'arrêté ministériel. Pas pour l'hiver à venir, mais pour les prochains hivers, c'est un élément qui pourrait être défini de manière plus claire dans l'arrêté ministériel de 2005. Mais auparavant il faudra se pencher sur les avantages et les inconvénients de cette modification.

01.31 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, j'entends bien qu'il appartiendra à

votre successeur de décider. Mais pour votre part, vous êtes plutôt favorable à l'optique 6-1. Que se passerait-il si jamais les besoins devaient s'avérer plus importants? Chacun sait qu'une tranche représente environ 520 mégawatts. Suivant votre logique, vous recommencez à 6?

01.32 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je ne recommence pas. J'espère toujours qu'il n'y aura pas de délestage et nous devons tout faire pour qu'il en soit ainsi, mais si aujourd'hui il faut délester 2 heures, ce sera au niveau de la tranche 6, si demain cela s'avère encore nécessaire, c'est la tranche 5 qui fera l'objet d'un délestage, etc. En effet, il ne faut pas que ce soit toujours la même tranche qui soit sollicitée.

01.33 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Et après les six tranches?

01.34 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Dans ma logique, on recommence à six.

01.35 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dans la logique des 5 %, que vous avez rappelée tout à l'heure et pour laquelle l'avis juridique que nous allons recevoir sera intéressant, il y a vingt tranches et non six tranches.

01.36 Catherine Fonck, secrétaire d'État: En pratique, il y a effectivement les tranches et chaque tranche fait 5 %, avec le nombre de mégawatts. Quand on touche aux zones sud-est et sud-ouest, on déleste la A ou la B.

01.37 Leen Dierick (CD&V): Mevrouw de staatssecretaris, ik had daarover ook een vraag gesteld. Ik kan begrijpen dat de volgorde omgedraaid is. Ik volg de redenering dat men niet altijd dezelfde gemeenten mag treffen bij een afschakeling, zowel bij een plotse afschakeling, als bij een afschakelplan.

Mijn vraag was echter ook of er rekening gehouden werd, per schijf, met de economische gevolgen. Zijn die in kaart gebracht? Ik kan mij indenken dat er bij de volgorde van 1 naar 6 rekening mee gehouden werd dat de afschakeling van zone 1 minder economische schade veroorzaakt dan de afschakeling van zone 6. Nu wordt de volgorde echter helemaal omgedraaid, waardoor men eigenlijk de zones treft waarvoor de afschakeling de grootste economische gevolgen heeft. Die beslissing is nu genomen door de huidige staatssecretaris voor Energie en de minister van Economie. De omdraaiing van de volgorde is een puur politieke beslissing, die eventueel door de toekomstige ministers nog kan worden veranderd. Heb ik het zo goed begrepen?

01.38 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je pense que ce n'est pas une bonne idée de le changer demain, et cela me semble logique. Je ne m'avancerai pas pour les personnes qui me succéderont et qui pourraient s'en référer à l'arrêté ministériel existant. Je veux aussi être correcte et honnête en la matière.

Personne ne savait dans ces différences tranches, zones, etc., quelles cabines se trouvaient derrière puisqu'il s'agissait de postes à haute tension. Les postes à haute tension sont repris dans telle ou telle tranche; avoir, à un moment donné, le nombre de mégawatts qui correspond à la constitution des 500 représente un travail technique.

Aujourd'hui, nous avons une vision claire de ce que recouvre chaque poste à haute tension. Jusqu'à présent, on a fait du *tap down*, c'est-à-dire que l'on est parti des postes à haute tension et au fur et à mesure, on a creusé pour savoir ce que regroupaient tous ces postes à haute tension.

Une des pistes pour les années suivantes serait de faire du *bottom up* et de partir des réalités des entreprises, des quartiers, etc., pour remonter jusqu'aux cabines, de constater à quoi elles correspondent et de leur attribuer éventuellement une échelle de gradation dans la manière avec laquelle on voudrait les délester, de vérifier si cela colle aux postes, puisque ce sont les postes qui sont équipés en balises pour pouvoir être délestés.

Je pourrais aussi laisser cette tâche à mon successeur. Facile, ce n'est pas! Ce travail est lourd et complexe mais il serait intéressant à entreprendre.

La **présidente**: Monsieur Wollants, avez-vous encore d'autres questions?

01.39 Bert Wollants (N-VA): Vele vragen gingen natuurlijk over welke extra criteria men in het afschakelplan zou moeten meenemen om de impact zo klein mogelijk te houden, zonder het afschakelplan op zich te ondergraven.

Mevrouw de staatssecretaris, ik begrijp uit uw antwoord dat dit een werk van lange adem wordt. Ik begrijp dat aan dat traject een studie moet voorafgaan en dat wij er niet op hoeven te rekenen dat men die stappen nog vóór deze winter zal kunnen doen. Als dat de conclusie is, is het jammer dat die criteria niet vroeger werden meegenomen. Het klopt dat wij vroeger geen idee hadden van wat er kon gebeuren, maar vandaag weten wij dat wel en nu komen er vragen naar boven die volgens mij meer dan terecht zijn. Wij moeten bekijken wat de gevolgen zijn en hoe wij hier in de toekomst mee zullen omgaan.

Ik roep op om zo snel mogelijk te starten met het verzamelen van de nodige gegevens, zodat het afschakelplan er een kan worden waar wij in de toekomst het meeste kunnen uithalen zodat zoveel mogelijk mensen, consumenten, bedrijven en bedrijvigheid kunnen worden beschermd. Ik besef wel dat dit niet van vandaag op morgen zal kunnen gebeuren, al is dat jammer.

01.40 Éric Thiébaud (PS): Madame la présidente, je remercie la secrétaire d'État pour toutes ces explications. Je crois qu'il faut rester honnête avec elle. Il est clair qu'elle ne peut prendre de grandes mesures, faire de grandes planifications pour l'avenir alors que peut-être, dans une semaine ou demain, elle ne sera plus là. Il faut être conscient de tout cela. Je crois que nous sommes tous un peu conscients de la chose. En politique, nous travaillons ensemble aujourd'hui et plus le lendemain. Quand on a fait des choses ensemble, on doit aussi assumer les choses ensemble. La correction politique veut cela. Au PS, nous serons corrects à ce niveau-là.

En ce qui concerne les responsabilités, on peut être inquiets. La CREG nous a expliqué qu'au niveau des responsabilités... Quand j'entends le mot responsabilité en cas de délestage, si un opérateur quelconque, industriel ou autre, estime qu'il a subi des dommages, on peut se poser la question de savoir s'il va demander des indemnités à quelqu'un en fonction de cette coupure d'électricité dont il n'est pas responsable et qui lui a causé un préjudice.

La CREG nous a expliqué qu'en fait il y avait entre tous les partenaires un contrat qui les lie. Le consommateur a un contrat avec le distributeur, ORES, qui a un contrat avec Elia qui a un contrat avec Electrabel. Ils ont dit qu'à chaque fois on se transmettait les responsabilités via ces contrats qui lient tout le monde. J'avoue qu'aujourd'hui, juridiquement, cela ne me paraît pas très clair. Cette question va se poser de manière très aiguë en cas de délestage. C'est un sujet sur lequel nous devons encore réfléchir.

Pour le reste, nous avons eu toutes les explications. Quant à l'ordre des tranches, j'espère que l'on ne fera pas plusieurs fois le cycle. Cela voudrait dire qu'on aura de très gros soucis. Dans les premières discussions, on nous disait qu'il y avait peu de chances d'avoir une tranche...

01.41 Catherine Fonck, secrétaire d'État: (...)

01.42 Éric Thiébaud (PS): Dans ce cas-là, nous serions dans de très grosses difficultés. C'est apocalyptique.

J'espère aussi que nous aurons de bonnes nouvelles avec Doel 4 et que nous saurons bientôt si le réacteur pourra redémarrer pour la fin de l'année. J'espère que nous pourrons compter sur sa capacité nominale (à peu près 1 000 MW) pour le mois de janvier. Cela serait rassurant.

Je n'ai pas voulu interrompre ma collègue du MR qui annonçait qu'il n'y avait pas eu de réunion des bourgmestres par le gouverneur du Hainaut. Il y a bien eu une réunion qui s'est tenue lundi.

01.43 Caroline Cassart-Mailleux (MR): J'ai simplement voulu dire que tous les bourgmestres n'étaient pas réunis en même temps.

01.44 Éric Thiébaud (PS): Pour ce qui est de Liège, je ne rentre pas dans le débat politico-politique. Les gouverneurs sont asexués politiquement mais ils ont eu une autre vie précédemment. Madame la secrétaire d'État, tant que vous êtes au gouvernement, pourriez-vous demander à vos collègues du MR de dire au gouverneur de la province de Liège, qui auparavant a eu une certaine couleur politique, d'organiser une

réunion des bourgmestres car ceux-ci attendent des explications?

Il est important que le gouverneur fasse son travail à ce niveau-là, comme tous les autres l'ont fait.

01.45 Benoît Friart (MR): Madame la présidente, monsieur le président, je reviens sur la question des responsabilités et de toutes les indemnités qui vont se poser par la suite. À mon sens, il y a trois niveaux de responsabilité. Le premier se situe au niveau du contexte défavorable aux investissements dans le secteur énergétique du fait de décisions parfois peu cohérentes depuis tous les gouvernements depuis une quinzaine d'années. Tout le monde en porte un peu la responsabilité. On est dans une économie de marché et on peut comprendre que tous ces investisseurs préfèrent se tourner vers des marchés où les règles sont mieux définies, vers des marchés où la rentabilité est plus établie.

Une autre responsabilité est bien sûr liée à la problématique de Tihange 2, de Doel 3, de Doel 4. C'est un peu un cas de force majeure sur lequel on peut difficilement revenir.

Enfin, il y a aussi la problématique des producteurs d'électricité et des distributeurs. Avant la libéralisation, le producteur était distributeur. Aujourd'hui, il ne l'est plus nécessairement. Il faudra voir s'il existe un cadre juridique. Ce sera probablement un des travaux du prochain gouvernement de fixer des cadres de travail et de contrats pour tous ces distributeurs. C'est bien de "racketter", d'aller chercher des contrats partout, mais il faut au moins qu'en amont, ils aient des contrats d'approvisionnement pour sécuriser leurs clients. Si ces 25 distributeurs présents sur le marché avaient des contrats d'approvisionnement avec des producteurs d'électricité, on n'en serait certainement pas là aujourd'hui.

Par ailleurs, en ce qui concerne le jour J-7, il me semble difficile de dire 7 jours à l'avance "la semaine prochaine, on sera en procédure de délestage". Dispose-t-on de moyens précis pour déterminer une semaine avant le fait qu'on sera en délestage 7 jours plus tard?

01.46 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Comme je vous l'ai expliqué – je vous ai d'ailleurs remis toutes les procédures lors de la commission précédente –, à J-7, Elia est en mesure de déterminer si un risque de pénurie existe. Si cela vous amuse, vous pourrez suivre la situation en live, en permanence, sur le site d'Elia avec un système de feu rouge, feu orange et feu vert.

Lorsqu'Elia a détecté le risque, une procédure est actionnée concernant l'ensemble des responsables, à savoir au fédéral, les ministres de l'Énergie, de l'Économie, de l'Intérieur, le Centre de crise, les administrations, les ministres régionaux, les ministres-présidents, etc. Ensuite, au jour le jour, on affine la réalisation du risque. Soit à J-3, Elia nous indique pouvoir tout arrêter, que tout va bien, que le risque a disparu. Soit la situation confirme la pénurie et, au fur et à mesure, grâce aux différents acteurs autour de la table, les décisions sont prises en temps utile. Publie-t-on à ce moment les arrêtés ministériels pour informer des restrictions importantes, voire des interdictions: bâtiments, éclairages, chauffage, consommateurs ou d'autres mesures? Ce sera peut-être à J-4, à J-2. Cela dépendra de la situation réelle. Il y aura par ailleurs l'accentuation de la campagne en continu pour essayer de sensibiliser au maximum tous les consommateurs. Ensuite, on aura une quasi-certitude à J-1, peut-être à J-2 si la situation est plus grave.

Quand on est en situation difficile, on n'est pas à 0 MW d'électricité en Belgique! En cas de risque, avec un pic à 13 000, 14 000 MW – ce sera de cet ordre-là, pas plus – et que vous avez un moment difficile à passer, c'est peut-être parce que vous êtes à 12 600 MW de capacité (production et importation). On n'est pas à Zéro!

Telle est la procédure à J-7, qui s'affinera au fur et à mesure. Si cela se trouve, la procédure actionnée à J-7 nous permettra de dire, à J-1, que des efforts ont été consentis et qu'il n'y aura a priori pas de délestage.

De **voorzitter**: Collega's, de vragen zijn blijkbaar gesteld. Ik hoor immers niks nieuws meer.

01.47 Tim Vandenput (Open Vld): Ik heb één korte vraag.

Er is nog verschillende keren over de ministeriële besluiten gepraat.

Zou het niet interessant zijn om de inhoud van de bewuste ministeriële besluiten, die vandaag door uw administratie worden ontwikkeld, te kennen?

Als burgemeester heb ik in mijn gemeente bijvoorbeeld een schaatsbaan. Ik zou namens de organisatoren graag willen weten of de schaatsbaan al dan niet zal worden afgeschakeld.

01.48 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Tout à fait. C'était prévu. Il est vrai que je ne l'ai pas dit tout à l'heure. Évidemment, nous n'allons pas prendre un arrêté aujourd'hui et le publier. Par contre, j'ai bien dit que les arrêtés étaient en préparation. Ils sont quasi prêts dans les administrations.

Le but est de pouvoir les envoyer pour information – et cela va se faire – aux autorités locales mais également aux fédérations, et singulièrement aux fédérations d'employeurs. Cela leur permettra d'anticiper et de se préparer. Le jour où l'arrêté ministériel devra éventuellement être pris, chacun aura déjà toute connaissance. Par ailleurs, il y aura peut-être aussi, suite aux réunions d'information organisées, des idées supplémentaires qui émergeront. Il faut rester en permanence en lien et s'adapter pour être le plus efficace possible.

01.49 Caroline Cassart-Mailleux (MR): Monsieur le président, je présente mes excuses aux services pour ma vitesse de parole excessive lors de ma première intervention; je ralentis.

Il est évident que l'information et la coordination seront des éléments importants de ce dossier.

Madame la secrétaire d'État, vous êtes restée assez vague à propos de Doel 4; sans doute n'avez-vous pas l'information précise. Néanmoins, cela reste important: la remise en activité de cette centrale amènerait des conséquences très positives. Il serait dès lors intéressant de connaître la position d'Electrabel assez rapidement afin de connaître la direction que prendra le problème.

La période critique commencera le 1^{er} novembre: c'est dans un mois et l'urgence se fait sentir. Je vous remercie donc pour les réponses que vous nous avez apportées, car nous avons obtenu des éclaircissements.

En ce qui concerne les hôpitaux et autres prioritaires, je peux comprendre le problème technique soulevé. Il conviendra de rester vigilant et d'arriver à des garanties; il nous reste un petit délai pour y parvenir.

Vous avez annoncé une évaluation après la période hivernale sur le plan de délestage. Il est évident que nous désirons ce rapport afin de préparer une vision à long terme. Néanmoins, ne pas activer le plan de délestage reste primordial.

Des mesures de prévention seront prises à partir du 15 octobre, ce qui est proche, mais il s'agira d'analyser les effets de cette prévention et d'observer de réelles modifications du comportement des citoyens, sous peine de devoir opérer une réévaluation.

Monsieur Thiébaud, oui, chaque province, chaque gouverneur prend ses responsabilités. À Liège également; dans le Hainaut, vous avez tenu cette réunion il y a peu et nous l'organisons dans quelques jours. Le 1^{er} novembre est proche, mais il n'est pas simple pour certains bourgmestres de prendre les mesures adéquates.

01.50 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, vous avez beaucoup parlé de la situation à Gand. Vous avez également expliqué qu'il reviendrait au prochain ministre de faire des choix. Vous n'avez absolument pas abordé une question qui a déjà été évoquée, celle du déséquilibre concernant la zone du Centre. La suggestion a été émise de faire, là aussi, une zone A et une zone B. Cette question a-t-elle été évoquée dans l'avis juridique qui vous a été rendu?

Je reviens aussi sur la question des six tranches. Vous présentez la situation de manière assez optimiste car vous espérez, et nous de même, que nous ne devons pas faire plusieurs tours et revenir à la tranche six une seconde fois. Néanmoins, dans l'étude probabiliste d'Elia, on considère qu'il y aurait vingt jours de délestage de deux ou trois heures pour un hiver normal.

01.51 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Il ne s'agit pas de vingt jours de délestage! C'est un LOLE à 49 heures mais cela n'intègre pas la reprise de Doel 4, cela n'intègre pas tout ce que les fournisseurs et producteurs font aujourd'hui sur base du tarif de déséquilibre, cela n'intègre pas les mesures de

sensibilisation avec une capacité de 1 000 mégawatts. Il ne s'agit pas de 49 heures à zéro mégawatt, il s'agit de 49 heures potentiellement difficiles.

Avec Doel 4, avec la mobilisation via les producteurs et fournisseurs et les centaines de mégawatts supplémentaires et les réductions de consommation, je pense que nous pouvons passer le cap. Le calcul a été fait sur base des 49 heures et cela représente, pour chaque citoyen, deux à trois coupures de deux heures sur tout l'hiver. Mais cela pourrait tout aussi bien être zéro!

01.52 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dans le *slide* qu'Elia nous a présenté, il était indiqué que 49 heures correspondaient à vingt jours avec coupure de deux à trois heures.

Président: Éric Thiébaud.
Voorzitter: Éric Thiébaud.

Ce n'est pas moi qui le dis. C'est Elia qui l'a écrit.

01.53 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je vous explique. Vous avez été ministre de l'Énergie, vous connaissez quand même certaines choses j'imagine.

01.54 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Justement!

01.55 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Quand on parle d'heures difficiles, on ne coupe pas toute la Belgique! On ne coupe pas les 10 millions!

01.56 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Cela, nous l'avons bien compris! Vous n'allez pas nous faire de leçon.

La **présidente**: Monsieur Nollet, laissez la secrétaire d'État répondre. Elle est en train de vous répondre à propos de vos vingt jours.

01.57 Catherine Fonck, secrétaire d'État: 49 heures, vous travaillez par tranches de 500 mégawatts. Faites le calcul, c'est une simple règle de trois, vous savez faire cela. Vous, monsieur Nollet, combien de fois allez-vous être coupé cet hiver? Je ne sais même pas si vous êtes dans une tranche, peu importe. Le calcul statistique correspond à deux ou trois coupures de deux heures sur tout l'hiver. Nous faisons une rotation des tranches. Nous ne coupons pas toutes les tranches en même temps.

01.58 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est bien ce que je disais. On fera donc bien plusieurs tours, dans la statistique qui est donnée.

Vous dites: vous serez coupé deux à trois fois, deux à trois heures. Forcément, c'est bien qu'on revient à la zone 6 ou à la zone 1 en fonction de l'ordre. Laissez-moi alors compléter mon raisonnement, et puis vous direz que vous n'êtes pas d'accord. À ce moment-là, il y a un souci, dans le sens où il n'y a que six zones qui sont prises en considération, alors qu'il devrait y avoir une vingtaine de tranches en fonction de la règle. À cela, par rapport à l'arrêté ministériel, vous n'avez aucune réponse.

Je lirai attentivement l'étude juridique, puisque nous la recevrons aussi, non pas pour ce qui concerne l'ordre des tranches... J'entends bien que le prochain ministre déterminera l'ordre des tranches. Selon moi, cela maintient l'incertitude et donc le "boxon". Quand les représentants de la CREG ont été reçus ici, ils ont dit que l'arrêté ministériel n'est qu'un arrêté ministériel. Il peut être complété en la matière. On peut le changer et on peut le compléter.

C'eût été, me semble-t-il, plus pertinent de fixer l'ordre ici maintenant et qu'on ne puisse pas le changer avec le prochain gouvernement. Comment voulez-vous que les entreprises, les citoyens, les collectivités qui avaient découpé les belles cartes qu'on leur avait données s'y retrouvent si on dit qu'en fait, nous ne savons pas, nous ne connaissons pas l'ordre dans lequel cela va se jouer?

Par ailleurs, je reviens sur cet élément-ci, il y aura après le premier tour des six tranches, un second voire un troisième tour. Là, je pense qu'on n'est pas dans le respect de l'arrêté ministériel.

J'en viens maintenant à la question des hôpitaux, puisque vous avez dit que les listes doivent encore être confrontées, entre les listings qui vous ont été transmis, listings de consommation et les listings de facturation. C'était votre schéma avec les deux verres.

Les habitations qui sont situées à proximité des hôpitaux vont, elles aussi, bénéficier de la réouverture de la cabine. Donc, dans l'information qui est donnée aux citoyens, cette dimension devrait aussi pouvoir être mentionnée. J'ai vu que les GRD avaient publié les rues concernées par les tranches et c'est une bonne chose. Mais on n'a pas retenu, à ce stade, quelles étaient les rues où se situaient les hôpitaux et qu'on rouvrirait. Donc, certaines entreprises ou certains indépendants fermeront inutilement leurs installations alors qu'ils sont alimentés par la même cabine qu'un hôpital. On ne va pas alimenter juste l'hôpital; c'est la cabine qui va être réalimentée!

Il est bon qu'une évaluation soit prévue à la fin de cet hiver-ci pour préparer l'arrêté ministériel suivant et le plan de délestage 2015-2016. Est-il envisageable de prévoir, à votre niveau, une boucle de supervision pour ne plus se retrouver confrontés au même problème que celui rencontré cette année, à savoir que ce soit un professeur d'université qui doive faire la modification? Pourriez-vous, vous-même, revoir le plan que vous avez déposé?

J'en viens à la responsabilité et au dédommagement. C'est justement parce qu'on n'est pas dans un pays en voie de développement – c'est d'ailleurs une expression que je n'ai pas utilisée - qu'il faut, aujourd'hui, clarifier cette question. Il n'est pas acceptable dans nos pays développés, quand il y a coupure, quand il y a nécessité de délester, qu'on dise aux gens: "débrouillez-vous! Payez vous-mêmes!". Le Bureau fédéral du Plan a évalué le coût de ce délestage contraint à une moyenne de 8 300 euros par MWh.

01.59 Catherine Fonck, secrétaire d'État: (...)

01.60 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous dites que c'est le coût du *black out*. Prenons l'étude de la CREG, qui a été publiée ce week-end et qui, elle, parle du coût du délestage forcé. Elle évalue celui-ci à 8 300 euros par MWh. Et elle émet même une proposition; je suppose que vous l'avez vue aussi. C'est un document paru le 8 septembre mais qui, bizarrement, a été publié sur le site de la CREG après le passage de cette dernière devant notre commission.

01.61 Catherine Fonck, secrétaire d'État: (...)

01.62 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mais je ne vous accuse pas du tout! Je dis simplement que la CREG est venue et qu'on a pu voir sur le site de la CREG...

01.63 Catherine Fonck, secrétaire d'État: Je l'ai reçue après le 8 septembre!

01.64 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je ne vous accuse pas du tout! Je prends l'information.

Par contre, vous avez eu l'occasion de prendre connaissance de cette étude, dans laquelle il n'est pas du tout spécifié que les 8 300 euros par MWh seront affectés au black-out. Cette somme est considérée aussi pour les cas de pénurie, cas qui nous occupent maintenant!

Il est intéressant d'observer ce qu'elle stipule: "La réserve stratégique sera vidée, mais les responsables de la pénurie devront continuer à payer les 4 500 euros par MWh". D'où ma question. A minima, ces 4 500 euros par MWh que les responsables de la pénurie devront continuer à payer comme ils le faisaient déjà, mais ceux-là seront utilisés pour pouvoir faire fonctionner la réserve stratégique, ne sont-ils pas une bonne base pour commencer le dédommagement, l'idéal étant d'arriver à la somme de 8 300 euros? Et la CREG formule une proposition en la matière figurant dans le rapport sorti ce week-end. Mais ce n'est pas du tout pour le black-out mais pour la situation actuelle.

En tout cas, pour les écologistes, dans le cadre de la résolution qu'évoquaient nos collègues, il est fondamental de pouvoir insister sur cette idée de dédommagement par les responsables. Certes, un travail juridique sur la cascade des responsabilités est nécessaire. Le groupe de travail doit se mettre en place au niveau de la Chambre, la CREG en dépendant, mais le principe même du dédommagement, notamment grâce à l'alimentation a minima par 4 500 euros par MWh manquant, me semble devoir être précisé.

J'aimerais vous entendre sur ce volet dès à présent, car nous ne sommes pas dans un pays en voie de développement.

En ce qui concerne le problème de l'interconnexion optimale, vous disiez avoir demandé un travail complémentaire à Elia, dans la foulée de ce que la CREG demande, à savoir de recalculer la capacité d'interconnexion ce, pour la rehausser bien entendu. Cela ne signifie pas qu'il pourra être fait car il faut que ce soit disponible et il faut le payer.

Avez-vous déterminé un délai pour la réalisation de ce calcul? Bien sûr que ce sera le plus rapidement possible, mais chacun sait que la période dite critique commence le 1^{er} novembre, même si vous pointez régulièrement que ce sera à partir de janvier que la nécessité s'affirmera. J'ose espérer que ce calcul sera effectué.

Plus fondamentalement, j'aimerais interroger sur la stratégie qui nous a mis dans cette situation, non seulement concernant le calcul des flux de bouclage – cela pose problème et, selon les chiffres que vous avez cités, permettrait peut-être de dégager 1 000 MWh selon le simple recalcul –, mais aussi concernant son volet investissement.

En effet, je m'étonne à lire le communiqué de presse financier du groupe Elia, daté de fin août, et à constater qu'Elia "se félicite du travail accompli lors de cet excellent premier semestre 2014 et du bon résultat semestriel avec une augmentation du bénéfice net consolidé d'un peu moins de 22 %" et que "le programme d'investissement ne sera pas modifié", qu'il est maintenu, ce qui signifie "qu'en Belgique, ne seront réalisés que les investissements d'entretien et de consolidation" alors qu'en Allemagne, ce sont des investissements de développement du réseau qui sont réalisés.

Notre réseau belge n'aurait donc pas besoin de développement? On le voit aujourd'hui: la situation actuelle découle partiellement d'un manque d'investissement dans le développement du réseau.

Partagez-vous cette stratégie sans réagir, malgré la situation difficile que nous connaissons et malgré ce choix stratégique financier permettant des investissements dans le développement du réseau allemand au contraire de la Belgique qui n'obtient que de l'entretien? Voilà qui pose à mes yeux un vrai problème de choix stratégique. En tant que ministre, voire de secrétaire d'État, il serait pertinent d'évoquer cet aspect dans votre réponse.

J'en arrive à la question de l'information et de la sensibilisation. Hier, je lisais des déclarations de votre collègue wallon: "Les choses ne sont pas encore claires". Bref, c'est encore le "boxon". Je le pense d'autant plus après votre propos de ce jour, parfaitement correct juridiquement mais cependant problématique: le prochain ministre pourrait décider d'un tout autre plan. De fait, les arrêtés ministériels ne seront pris qu'à partir de sa désignation. Aujourd'hui, j'entends que notre collègue flamande...

01.65 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mme Turtelboom vient de le communiquer à l'instant même.

01.66 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc il faut revoir aussi le plan de délestage!

Madame la secrétaire d'État, nous sommes dans un chaos total! Nous voulions en sortir avec un nouveau plan, non seulement nous n'en disposons pas, mais la population n'est pas informée et n'a toujours pas accès aux sites via un code EAN afin de connaître la zone dans laquelle se situer; troisièmement, c'est le prochain ministre qui pourra décider de l'ordre; quatrièmement, actuellement, les ministres régionaux – ministre flamande en tête – demandent de revoir le plan de délestage.

Bref, le "boxon" que vous redoutiez s'installe.

Quelle est votre réaction face à cette intervention aujourd'hui même de la ministre Turtelboom? J'aimerais aussi que vous puissiez nous donner ce plan J-7 / J-1. À quel moment précis l'arrêté ministériel fixant les zones de délestage doit-il est pris? En J-7, en J-4, en J-2, en J-1? Ce programme sera très important à un moment donné. Il faut que vous nous donniez cette information pour que les gens puissent savoir quand l'arrêté ministériel doit être pris. Dites-nous ce qui se passe jour par jour, entre le J-7 et le J-1.

Pour ce qui est la centrale de Doel 4, envisage-t-on vraiment de rouvrir, alors que l'on ne connaît pas encore l'auteur du sabotage? Certains doutes sont largement légitimes.

En ce qui concerne les documents, lorsque nous avons reçu la CREG, celle-ci nous a dit que c'était au ministre de transmettre l'avis de la CREG sur l'arrêté ministériel. Madame la secrétaire d'État, êtes-vous d'accord de transmettre, suivant la même procédure auprès des services, l'avis de la CREG sur l'arrêté ministériel de 2003?

Par ailleurs, nous n'avons pas le plan de procédure interne qui est ce fameux code de sauvegarde. En page 26 du compte rendu du 18 septembre, la CREG dit qu'elle va l'envoyer à la secrétaire d'État et que c'est à elle à le mettre à disposition de la commission. Madame la secrétaire d'État, pourriez-vous donc nous transmettre ce document qui me semble être important. Comme je l'ai dit lors de chaque réunion, c'est là aussi que se jouent les précisions sur la manière dont le délestage sera organisé.

Je termine en insistant sur le besoin de ce groupe de travail. Je m'adresse au président qui fait fonction pour que ce groupe de travail soit initié sans attendre le prochain gouvernement. Je parle du groupe de travail où la CREG doit mettre en place tous les échanges d'information sur la responsabilité et le dédommagement. C'est fondamental pour nous! J'invite dès lors les collègues à envoyer leurs propositions pour que la résolution soit faite sans traîner car on approche du 1^{er} novembre. C'est dans un mois et il faut qu'à ce moment-là, la question soit clarifiée, notamment celle des dédommagements. Cela prendra en tout cas une dimension importante dans nos propositions pour la résolution pour que les gens, les entreprises et les collectivités puissent être totalement rassurées de ce point de vue-là.

Le **président**: Merci, monsieur Nollet. Votre réplique était très longue!

01.67 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Non, monsieur le président, ce n'est pas une réplique, ce sont des questions complémentaires que l'on m'a proposé de poser dans la deuxième partie. Ce n'était pas une réplique; elle viendra après.

Le **président**: Il fallait vous mettre d'accord avec votre collègue Calvo! La parole est à M. Carcaci.

01.68 Aldo Carcaci (PP): Merci, monsieur le président. Je n'abuserai pas davantage du temps de la secrétaire d'État. Je vais être très bref. D'ailleurs ma question ne nécessite une réponse que par oui ou par non. On a parlé tout à l'heure de la capacité des 3 500 mégawatts, qui est une capacité de distribution. Je reviens à la question de savoir si nous avons des accords fermes avec un fournisseur potentiel pour nous fournir ces 3 500 mégawatts? Est-ce qu'on a signé un accord qui nous éviterait toute pénurie me semble-t-il?

01.69 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de staatssecretaris, ik wil u nog één vraag stellen, die collega Nollet trouwens ook heeft gesteld, en die, meer dan alle andere, een antwoord verdient.

Zonet, tijdens de vergadering van deze commissie konden wij kennisnemen van het feit dat mevrouw Turtelboom, de Vlaamse minister van Energie, vraagt om het afschakelplan compleet om te gooien. Mevrouw de staatssecretaris, wat wij vandaag meemaken is absolute waanzin! Gisteren zei Waals minister Furlan reeds dat zij niet voorbereid zijn. Deze commissie zou in principe conclusies moeten trekken, maar plots verschijnt op onze iPhone dat volgens de regionale minister, over wie u daarnet in uw repliek zei dat u met haar rond de tafel zit, het plan moet worden omgegooid.

01.70 Leen Dierick (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, ik heb nog één vraag tussendoor. Wanneer is er nog overleg geweest met de regionale ministers? Kunt u dat even toelichten?

01.71 Catherine Fonck, secrétaire d'État: J'essayerai de répondre à toutes ces questions.

En ce qui concerne la zone du centre, je rappelle que l'annexe à l'arrêté ministériel ne prévoit pas de critères réglementaires à l'intérieur d'une zone. En pratique, la zone du centre est constituée d'une partie du Brabant wallon - une autre partie du Brabant wallon n'est pas dans la zone du centre -, du Brabant flamand et de Bruxelles. Je ne suis pas d'accord de vous suivre dans un débat communautaire sur le déséquilibre communautaire que vous pointez dans la zone du centre. D'abord parce que, réglementairement, il n'y a pas de critères là-dessus. Avec ses 5 %, la zone du centre respecte l'arrêté ministériel. Par ailleurs, si on commence à regarder dans une zone telle que celle-là le nombre de francophones et de néerlandophones, je trouve cela malsain. Vous oubliez également que Bruxelles – qui est pour rappel à 90 % francophone –,

hormis une ou deux rues à Uccle, est en zone hors délestage. Peut-être que pour l'hiver ou les hivers suivants d'autres auront envie de découper la Belgique non pas dans les cinq zones telles qu'elles sont aujourd'hui prévues. On peut en prévoir mille ou faire tout ce qu'on veut mais il n'y a pas matière à discuter là-dessus pour cet hiver-ci. Après, nous verrons ce qu'en fera le prochain gouvernement.

Deuxième point: quand sort-on les arrêtés ministériels dans la procédure de J-7 à J-1 et J0? Je pourrais vous répondre un jour et une heure mais je vous raconterais un peu n'importe quoi. Il est d'ailleurs tout à fait possible que, dans la procédure prévue, on fasse alors le point jour par jour et en dernière ligne droite au moins deux fois par jour parce que les prévisions s'affineront de plus en plus. C'est en fonction de ces prévisions, des estimations et donc des projections que les décisions seront prises au meilleur moment. Peut-être que dans une situation, il faudra déjà actionner certaines décisions à J-5 parce que le risque de pénurie ou de carence est plus important, parce que le nombre de mégawatts par rapport au pic est plus important. Pour un petit risque de pénurie, il est tout à fait possible que cela s'affine simplement la veille.

En la matière, il faut travailler d'abord et avant tout pour coller à la réalité. Il ne faut pas entrer dans des procédures qui, selon moi, ne correspondraient pas à la situation réelle.

En ce qui concerne les responsabilités des indemnisations, monsieur le président, j'ai déjà répondu tout à l'heure en disant clairement que je soutenais la proposition de la CREG et qu'il fallait avancer en la matière pour faire la clarté sur ces multiples contrats.

On a par ailleurs demandé que les GRD précisent plus les choses. Je ne demande pas mieux. Les GRD l'ont fait pour la première fois cet hiver. Ils ne l'avaient jamais fait durant les hivers derniers. Monsieur Nollet, vous auriez peut-être pu aussi les solliciter lorsque vous assumiez les fonctions de ministre régional dans cette matière! Peu importe! Si on veut des détails précis de la part des GRD, il faut évidemment que cela se fasse au niveau des compétences là où elles doivent être assumées, à savoir les Régions.

Pour répondre à votre question sur les habitations et les hôpitaux, dans la grande majorité des cas – je ne suis pas une experte technicienne qui me rend sur le terrain tous les jours, notamment dans les cabines; cela relève de la compétence des GRD –, je pense que le plus souvent les cabines qui alimentent les hôpitaux n'alimentent pas en même temps un grand nombre d'habitations; je crois même que, souvent, une cabine est prévue par hôpital, voire deux. C'est toutefois à confirmer par les GRD. Je me permets donc de vous renvoyer vers les Régions.

À quoi servent les 4 500 euros MWh sur le tarif de déséquilibre? En premier lieu, ils servent au tarif de déséquilibre. Les producteurs-fournisseurs qui ont une production ou une importation supérieure à la consommation bénéficient en bonus du tarif de 4 500 MWh. À l'inverse, ceux qui ont une production-importation achetée inférieure à la consommation de leurs clients, paient. On essaie de titiller les producteurs-fournisseurs pour avoir plus.

Deuxième point important: si tout le monde est en dessous de la consommation de ces clients, à quoi servent ces 4 500 MWh. Selon la CREG (à vérifier), cela vient en diminution du tarif de transport et bénéficie donc à tous les consommateurs.

01.72 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Cela bénéficie donc aux 11 millions de consommateurs et pas uniquement aux personnes concernées par les délestages.

01.73 Catherine Fonck, secrétaire d'État: C'est tel qu'il existe, tel qu'il existait auparavant. Pour notre part, nous avons gonflé le tarif de déséquilibre pour forcer les producteurs et les fournisseurs à importer plus, ce qui représente un coût pour ces derniers.

Cela dit, je suis ouverte à toutes les formules. On pourrait imaginer et modifier tout ce que l'on veut. Mais il faut savoir que ce tarif sera appliqué aux consommateurs.

Pour ce qui concerne les importations, un accord a-t-il été signé avec les autres pays? Non. C'est un marché. C'est la raison pour laquelle nous avons fixé un tarif élevé de déséquilibre. L'objectif est de pousser les producteurs et les fournisseurs à se bouger, à payer, et à acheter pour gonfler au maximum l'électricité importée. Mais nous ne nous trouvons pas du tout dans ce schéma.

L'avis de la CREG de 2005 sur l'arrêté ministériel – je n'étais évidemment pas en fonction cette année-là –

ne m'a pas encore été communiqué. Elle vous en a fait part ici. Je vais la contacter pour qu'elle m'envoie ledit avis. Personnellement, je n'ai pas de problème, sauf si la CREG me fait savoir qu'il s'agit d'un document interne, à vous le communiquer dès que je serai en sa possession.

Pour terminer, si vous me le permettez, je vais m'exprimer au sujet de la déclaration de Mme Turtelboom. J'ai fait des recherches à ce sujet sur mon téléphone, notamment pour voir s'il y avait un communiqué de l'Agence Belga ou si j'avais reçu un sms ou un appel de sa part ou de son cabinet. Je n'ai rien trouvé. Je ne connais donc pas le contenu de sa déclaration. J'ai juste entendu ce que vous m'avez dit.

Toujours est-il que je les ai invités à venir, malgré toutes les réunions qui se sont tenues, y compris au niveau politique, depuis deux ans. J'ai donc rencontré M. Furlan, Mmes Turtelboom et Fremault, le 23 septembre dernier. Ils m'ont tous remerciée à la fin de la réunion. Pour parler clairement, ils n'ont fait état d'aucune problématique. Si un point doit être soulevé, j'attends de voir ce que les uns et les autres disent en la matière.

Le **président**: Merci beaucoup, madame la secrétaire d'État. Je pense que nous pouvons clôturer nos travaux.

*La réunion publique de commission est levée à 13.02 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 13.02 uur.*